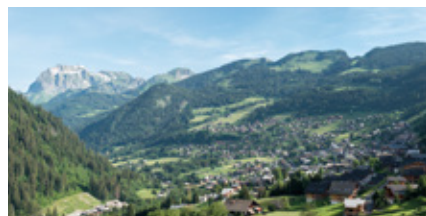




SOMMAIRE

4

17 engagements en 17 faits marquants



6

AMÉNAGEMENTS
COMMENT PRÉSERVER UN CADRE DE VIE D'EXCEPTION TOUT EN DÉVELOPPANT LES INFRASTRUCTURES NÉCESSAIRES ?

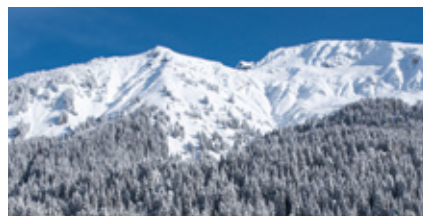
- Planifier
- Mutualiser
- Organiser la mobilité
- Aider chacun à se loger



13

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
COMMENT CRÉER LES BONNES CONDITIONS D'UN DYNAMISME ÉCONOMIQUE ?

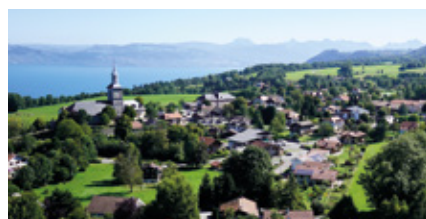
- Choisir l'excellence
- Favoriser et développer le dynamisme



21

ENVIRONNEMENT
COMMENT GÉRER NOS BESOINS INFINIS AVEC DES RESSOURCES ÉPUISABLES ?

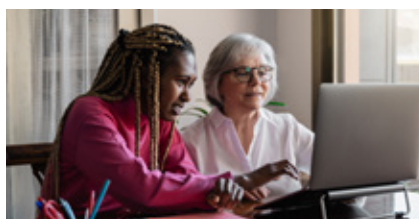
- Gérer l'assainissement
- Veiller à une eau de qualité
- Valorisation des déchets
- Préserver la biodiversité
- Un territoire engagé pour la transition écologique



42

RICHESSES PATRIMONIALES
COMMENT VALORISER LE PATRIMOINE ?

- Promouvoir un territoire aux patrimoines d'exception
- Développer et entretenir les sentiers
- Entretien des bâtiments



48

COHÉSION SOCIALE ET INCLUSION
COMMENT GARANTIR LE BIEN-ÊTRE DE CHACUN ?

- Cœurer pour le maintien à domicile
- Pourvoir à l'épanouissement de la jeunesse
- Garantir l'accès aux services publics
- Assurer l'égalité d'accès aux enseignements artistiques



55

FONCTIONNEMENT AU SERVICE DE NOS AMBITIONS

- SIG
- Ressources humaines
- Finances

ÉDITO

Les crises écologiques et sanitaires que nous traversons nous enseignent que l'engagement et la mobilisation de tous les acteurs, publics, économiques et issus de la société civile sont indispensables à la transformation de notre société, à construire un monde plus juste, plus solidaire, plus respectueux de son environnement et plus durable.

Au cours de cette année 2021, les élus de la communauté de communes Pays d'Évian-Vallée d'Abondance (CCPEVA) ont affirmé leurs ambitions de construire un bassin de vie harmonieux tout en répondant aux grands défis de notre temps : accueillir, préserver, proposer et agir. Défis d'envergure qui se posent aussi bien localement, que de façon mondiale. C'est pourquoi, la CCPEVA a inscrit, depuis 2020, ses actions dans les 17 Objectifs de Développement Durables identifiées par l'ONU [Organisation des Nations Unies].

Création d'un nouveau service

Cette année, encore bouleversée par la crise sanitaire, a été pourtant l'occasion de grandes avancées.

Territoire exemplaire, un nouveau service de la Communauté de communes, a ainsi été créé. Il répond à la nécessité de coordonner des actions efficaces pour répondre à l'urgence d'agir en faveur de l'environnement. Un nouvel organigramme des services a ainsi été réalisé, et sera validé en 2022.

L'eau, ressource essentielle et enjeu d'envergure, est gérée par la CCPEVA pour l'ensemble des communes (excepté Maxilly-sur-Léman). Une harmonisation des tarifs, dont le tarif cible sera atteint en 2024, a été décidée, et un investissement de plus de 680 000 € a été lancé pour l'amélioration des réseaux.

La communauté de communes a soutenu le premier forum de l'économie circulaire transfrontalier dont l'objectif, faire se rencontrer les acteurs de l'économie circulaire afin de créer des synergies sur le territoire, a été atteint. Lors de ce forum, les élus ont signé avec l'ADEME [Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie], un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) pour labelliser le territoire dans le domaine de l'économie circulaire.

Faire que chacun se sente bien

D'autres projets dans le domaine de la mobilité, du service à la personne, de la protection de l'environnement, et la valorisation du patrimoine, etc. ont été démarrés ou réalisés, permettant aussi de nourrir la réflexion du projet de territoire en cours d'élaboration.

Chaque jour, des hommes et des femmes travaillent pour que chacun se sente bien, là où il vit, travaille, entreprend, consomme et se ressource. Ce rapport d'activité dresse le bilan de toutes leurs actions et pose les bases d'un futur désirable et durable, ensemble.

Bonne lecture !

Josiane Lei

17 ENGAGEMENTS EN FAITS MARQUANTS



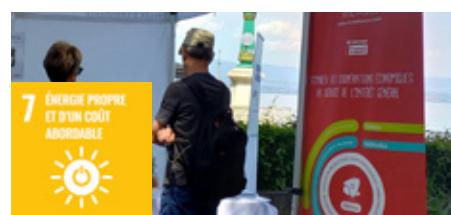
Des déchets, une solution

La communauté de communes adhère au projet de la ressourcerie, la R'mize, rassemblant plusieurs associations qui agissent dans le domaine de l'insertion et de la valorisation des déchets. La structure ouvrira cet automne 2022 et détournera des bennes 300 tonnes d'objets et créera 13 emplois dont 9 en insertion.



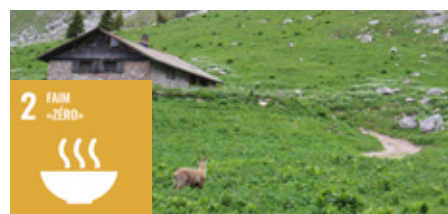
Tous en scène!

1600 enfants ont participé à 12 concerts donnés dans le cadre d'un projet pédagogique mené par le conservatoire d'Évian-les-Bains et l'école de musique Neige et Soleil, dans le cadre du Schéma Intercommunal des enseignements artistiques.



L'énergie de tous les conseils

Le Service Public de la Performance Énergétique et de l'Habitat (SPEEH) est gratuit, indépendant de tout fournisseur d'énergie et d'équipements et répond aux questions énergétiques liées à la rénovation ou à la construction de logements.



L'agriculture pour horizon

Prolongé en 2021, le Plan Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) permet d'aider directement les agriculteurs engagés dans des démarches agro-environnementales, rendues possibles par le soutien logistique et financier de la CCPEVA.



De l'égalité

Deux politiques RH permettent aujourd'hui d'envisager l'égalité salariale. La refonte du régime indemnitaire, qui propose la même rémunération pour un poste. Puis, la création de deux postes de Directeur·rice Général·e Adjoint·e avec l'obligation, d'être pourvus par un homme et par une femme.



Être accueilli·e pour mieux décoller

La pépinière DELTA gérée par l'Agence économique du Chablais, partenaire de la CCPEVA, héberge 11 entreprises, dont 3 nouvelles en 2021 et affiche un taux d'occupation de 100 %.



Plus qu'un repas, une visite

125 personnes bénéficient du portage de repas à domicile, service de la communauté de communes. En plus d'apporter un repas équilibré chaque jour, c'est une prise de nouvelles régulières sur le bien-être de chacun.



Eau propre pour tous

Plus de 3 millions ont été nécessaires pour financer les travaux d'extension du réseau d'assainissement à Saint-Gingolph.



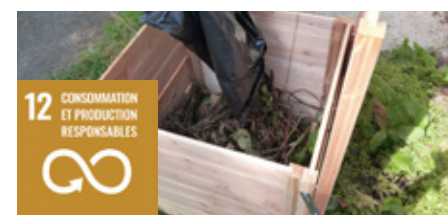
Ça tourne plus rond!

Succès pour le premier Forum de l'économie circulaire transfrontalier organisé par l'Agence économique du Chablais avec le soutien des intercommunalités (dont la CCPEVA) et du Pôle métropolitain du Genevois. Plus de 400 visiteurs sont venus pour cette journée. La CCPEVA en a profité pour signer avec l'ADEME un contrat d'objectifs territorial dans lequel elle vise la labellisation du territoire dans le domaine de l'économie circulaire.



Mieux habiter

Cette année, quatre programmes de construction ont été subventionnés représentant 20 logements locatifs aidés. Ils sont situés à Évian-les-Bains et Publier.



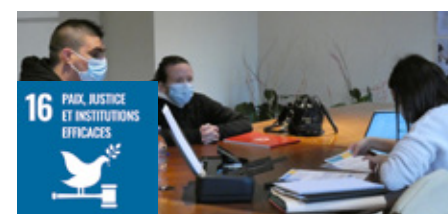
Moins de fumée, plus de terre

+21 % de composteurs distribués cette année! Ce qui vient de la terre ne part plus en fumée... mais revient à la terre.



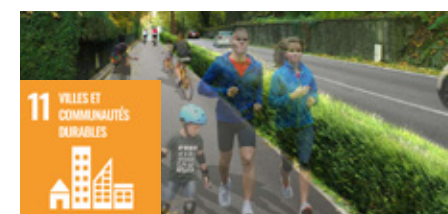
Protéger plus petits que soi

Une première phase de travaux a été achevée pour conforter le lit du torrent de la Fiolaz et du gué de Béchigne, à Châtel, et ainsi veillé à la préservation du milieu aquatique.



Le service vient à vous

Gratuites, ouvertes à tous, les permanences France services ont démarré le 1^{er} décembre 2021. Elles sont organisées dans des locaux communaux, en attendant de recevoir le véhicule aménagé qui sillonna le territoire.



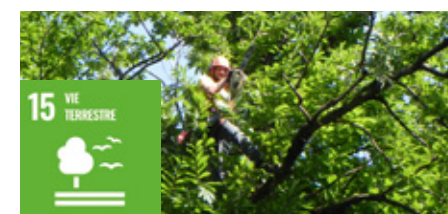
Transportez-vous mieux!

Alors que le schéma multimodal adopté en 2019 ne comprenait que les transports en commun, il a été complété cette année avec les autres mobilités (aménagement de parkings relais, aires de covoiturage, covoiturage dynamique, et politique cyclable).



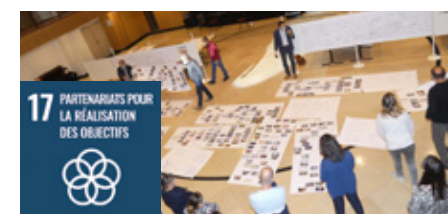
Une zone humide et utile

Du jeune au grand, tous les publics sont sensibilisés chaque année sur l'utilité des zones humides et leur rôle dans les écosystèmes. Plus de 130 écoles ont reçu une intervention cette année.



Penser (à) demain

De nouveaux arbres ont été plantés pour la préservation des vergers (parcelles communales ou privées) dans le cadre du Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles.



Mieux je sais, mieux je fais

Les élus et les agents ont participé aux ateliers de la Fresque du climat, afin de comprendre le dérèglement climatique. L'atelier, scientifique et ludique, visait à doter les participants d'un socle commun de connaissances et de compétences pour mieux décrypter l'information.

“ Composer, ensemble, un futur désirable et durable . ”

22 communes

40 661 habitants

2015 L'ONU adopte l'agenda 2030

17 objectifs du développement durable sont fixés

2020 La CCPEVA présente ses actions et projets qui s'inscriront dans les ODD

2021 Élaboration du projet de territoire en lien avec les ODD

[AMÉNAGEMENTS]

Comment préserver
un cadre de vie d'exception
tout en développant
les infrastructures nécessaires ?



AMÉNAGER DURABLEMENT : STRATÉGIE ET CHARTE D'APPLICATION

“ Le SCoT* établit l'équilibre entre un développement urbanistique nécessaire et la préservation de l'environnement. Il est évolutif et doit s'adapter aux changements. ”

**20 ans
de planification**

(révisable tous les 6 ans)

**62
communes**
concernées

3 EPCI
(CCPEVA –
CCHC – Thonon
Agglomération)

143 000 habitants

3 DÉFIS POUR LE SCoT



STRUCTURER LE TERRITOIRE
en lien avec l'armature territoriale
et le projet multimodal



**PROMOUVOIR LE CAPITAL
NATURE** comme facteur d'attractivité
et vecteur de développement



**CRÉER UN URBANISME
PLUS DURABLE**, agréable à vivre,
économe en foncier.

Approuvé en 2020, le schéma de cohérence territoriale* (SCoT) est le document stratégique de référence pour l'aménagement. Les élus ont élaboré cette année une charte pour son application.

» 1 OUTIL DE PLANIFICATION COMMUN: LE SCoT

Outil de planification, le SCoT fixe les orientations stratégiques de développement souhaitées pour l'ensemble du bassin de vie, au-delà des frontières communales et intercommunales, afin de répondre aux besoins de la population et aux enjeux de préservation. Il sert de cadre de référence à toutes les politiques menées organisant l'espace (habitat, déplacement, commerce, environnement, etc.). Il intègre l'ensemble des schémas et plans applicables sur le territoire. Il est en conformité avec les documents qui lui sont supérieurs (Schémas régionaux, etc.). Les documents qui lui sont inférieurs (PLUi, PLU, etc.) se doivent d'être compatibles avec lui.

» 2 GRANDS ENJEUX DU TERRITOIRE

**1/ Accueillir qualitativement
et durablement la population
qui ne cesse de croître**

**2/ Maintenir et développer
l'économie touristique
et l'économie productive
tout en préservant
l'agriculture et les paysages
naturels.**

LE SIAC

Le SIAC [Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais] assure l'aménagement du territoire pour l'ensemble du Chablais. La communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance y adhère depuis sa création. Le SCoT est géré par le SIAC.

Adhésion 2021

950 457 €
(Identique à 2020)

» 1 CHARTE INTERCOMMUNALE POUR L'APPLICATION

La CCPEVA a élaboré une charte pour la mise en œuvre du SCoT. Ce dernier attribue à chaque EPCI, et par niveau d'armature, des enveloppes foncières maximales pour le développement résidentiel. Ces enveloppes, définies par commune, sont redistribuées dans le cadre de l'élaboration du PLUi ou d'une Charte de mise en œuvre. Deux conditions sont édictées: l'enveloppe maximale accordée à l'EPCI ne doit pas être dépassée et les principes de l'armature territoriale du SCoT doivent être respectés.

Un travail concerté

Élaborée avec les maires, le groupe de travail ad hoc « SCoT » et le SIAC, cette charte est à la charge de la CCPEVA qui en tient compte lors de la révision ou l'élaboration de PLU communaux. Chaque partie prenante s'est engagée à la respecter. Elle s'appliquera dès son approbation en conseil communautaire (avril 2022) pendant toute la durée d'exécution du SCoT. Elle suivra l'éventuelle évolution du SCoT.



2021 TARIFS EN VIGUEUR

- **CERTIFICAT D'URBANISME OPÉRATIONNEL**: 64 €
prorogation: 61 €
- **DÉCLARATION PRÉALABLE POUR LOTISSEMENT SANS TRAVAUX**: 112 €
- **DÉCLARATION PRÉALABLE POUR TRAVAUX**: 128 €
- **PERMIS DE DÉMOLIR**: 128 €
modificatif, transfert, annulation et prorogation: 100 €
- **PERMIS DE CONSTRUIRE**: 161 € //
modificatif, transfert, annulation et prorogation: 105 €
- **PERMIS D'AMÉNAGER**: 192 € //
modificatif, transfert, annulation et prorogation: 105 €
- **REMONTÉES MÉCANIQUES**: 105 €

RÉPARTITION DES DOSSIERS INSTRUITS PAR LE SERVICE



517 permis de construire
(permis de construire, modificatifs, transferts, annulations et prorogations)



10 permis d'aménager
(permis d'aménager, modificatifs, transferts et annulations et prorogations)



1 permis de démolir
(permis de démolir, modificatifs, transferts et annulations et prorogations)



99 certificats d'urbanisme opérationnels



109 déclarations préalables
(de travaux et pour lotissement)

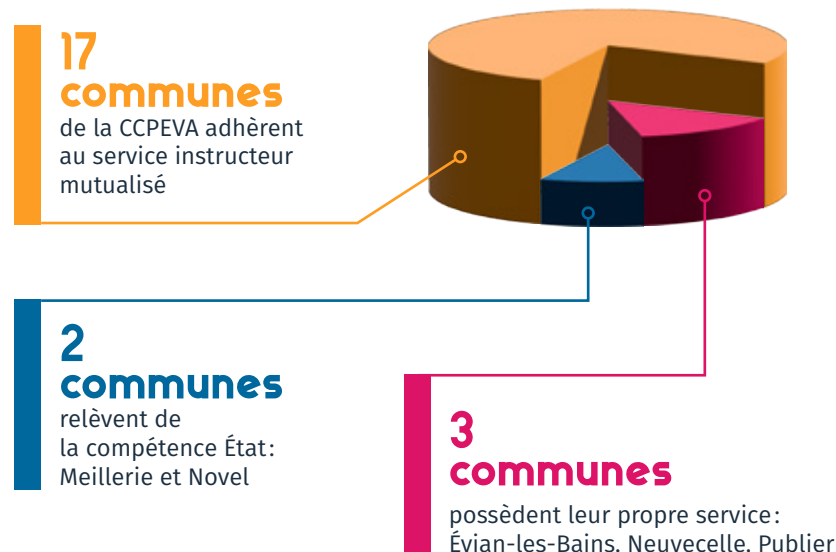


1 remontée mécanique

UNE NETTE AUGMENTATION DES ACTES INSTRUITS

Service mutualisé, l'instruction du droit des sols, gère les demandes d'autorisation d'urbanisme: permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, certificats d'urbanisme opérationnels, déclarations préalables, ainsi que les remontées mécaniques.

L'urbanisme reste la compétence de la commune. Le service instructeur mutualisé peut toutefois jouer un rôle de conseil, d'appui auprès des mairies et des pétitionnaires pour l'ensemble des questions liées à l'urbanisme tant juridiques que techniques. Chaque demande traitée est facturée auprès de la commune concernée.



737 actes
instruits cette année

+22 %
par rapport à 2020

97 864 €
de recette pour la CCPEVA

+49,31 %
de recette
Tarifs modifiés et augmentés par rapport à 2020.



UNE ANNÉE CHARNIÈRE



Réalisation de diagnostic, analyse des services et avant-projet sommaire, l'année a été marquée par la préparation de futurs projets structurants pour l'amélioration de la mobilité sur le territoire.

En 2019, la CCPEVA adopte son schéma multimodal, concernant exclusivement les transports en commun. Cette année, ce schéma est complété avec les autres mobilités (aménagement de parkings relais, aires de covoiturage, covoiturage dynamique, et politique cyclable) avec l'aide d'un bureau d'études.

>> LES TRANSPORTS EN COMMUN

Un réseau de bus accessible et sécurisé

Accompagnée d'un bureau d'études, la Communauté de communes a réalisé cette année un diagnostic des points d'arrêts du réseau de transport.

Pour chacun, il a été évalué le niveau d'aménagement et la dangerosité afin de définir un programme pluriannuel de travaux de mise en accessibilité et de sécurisation. Parallèlement, devant l'ensemble des arrêts, le sol a été marqué par un zébra.



553
points d'arrêt

TRANSPORTS SCOLAIRES: INTERLOCUTEUR UNIQUE

La Communauté de communes organise le transport des élèves pour le secondaire : de l'inscription aux passages des bus. Depuis 2020, elle distribue des baudriers de sécurités à tous les enfants passagers. En 2021, elle réitère l'opération auprès des nouveaux inscrits.



>> MOBILITÉ DOUCE

Réflexions sur un plan vélo intercommunal

La CCPEVA a accueilli un stagiaire dont la mission portait sur l'élaboration d'un plan vélo pour tout le territoire. Ce travail

a permis de diagnostiquer les aménagements existants et de proposer des itinéraires à aménager et des actions à mettre en œuvre pour favoriser la pratique du vélo.

Avant-projet sommaire de la Viarhona

Le cabinet de maîtrise d'œuvre intervenant sur le projet de la Viarhona a remis un avant-projet sommaire en mars 2021. Cette étude précise les propositions d'aménagement de tracé sur les différents tronçons du projet, à l'exception du tronçon traversant le centre-ville d'Évian-les-Bains dont les études sont pilotées par la commune. Un premier chiffrage a également été remis. L'avant-projet sommaire dont le tracé s'étend entre Saint-Gingolph et l'hôtel Beau Séjour sur la commune de Publier à l'Est, a ainsi été validé par le conseil communautaire du 20 décembre 2021. Des tracés alternatifs sur la plaine d'Amphion ont été demandés pour étude.



23 km
de tracé
(hors portions réalisées par la commune de Saint-Gingolph)



18 millions d'euros
prévus



ACCUEILLIR TOUTES LES POPULATIONS



La communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance définit les ambitions et les actions dans le domaine de l'habitat grâce à son Programme Local de l'Habitat (PLH). Et elle a pour compétence l'accueil des gens du voyage, qu'elle mutualise au sein d'un Syndicat mixte.

>> PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH): PROLONGATION

Ce programme définit, pour une durée au moins égale à six ans, les objectifs et les principes d'une politique répondant aux besoins en logements et en hébergements, en favorisant notamment le renouvellement urbain et la mixité sociale. Il doit aussi permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder au bâti en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement.

OBJECTIFS DU PLH



RÉPONDRE AUX BESOINS
en logements et en hébergements



AIDER LES PROPRIÉTAIRES
à rénover et réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique



CONDUIRE UNE POLITIQUE D'ACCUEIL
et d'habitat des gens du voyage

- **2015**
Adoption du PLH pour six ans
- **2021-2023**
Prolongation de deux ans du PLH
- **2022**
Engagement dans un nouveau PLH

LOGEMENTS AIDÉS

2015-2021

473 logements subventionnés
(306 PLUS et 167 PLAI)
situés majoritairement
à Évian-les-Bains et Publier

945 476,90 €
de subventions versées

214 102,50 € versés aux bailleurs

>> QUELLES ACTIONS MENÉES EN 2021 POUR QUEL PUBLIC ?



■ DÉVELOPPER L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS AIDÉS

4 programmes de construction
subventionnés (84 375,30 €)
soit

20 logements locatifs aidés
situés à Évian-les-Bains et Publier



■ PARC DE LOGEMENTS EXISTANTS: appuyer l'amélioration



■ JEUNES ET SAISONNIERS: améliorer l'accès au logement



■ PERSONNES ÂGÉES ET PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE:

améliorer l'offre et les conditions de logement. Action menée dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)



■ GENS DU VOYAGE: soutenir la réponse aux prescriptions du Schéma départemental d'accueil et d'habitat



>> ACCUEIL ET HABITAT DES GENS DU VOYAGE: ACTION COLLECTIVE

La communauté de communes adhère, avec Thonon Agglomération, au Syndicat mixte d'accueil des gens du voyage (SYMAGEV) pour organiser l'accueil et l'habitat des gens du voyage. Situé à Perrignier, ce syndicat gère la création des aires d'accueil des gens du voyage, des aires de grands passages, des terrains familiaux et des équipements. À ce titre, il met en œuvre des prescriptions figurant dans le schéma départemental des Français itinérants de la Haute-Savoie, en vigueur. Il dispose également de la capacité de pouvoir acheter, vendre, louer, dresser tout type de bail, passer tout acte notarié, relatif aux terrains familiaux, aires d'accueil ou aires de grands passages.

Sédentarisation des familles

La recherche de terrains pour sédentariser des familles, commencée en 2018, s'est poursuivie en 2021.

351 942, 81 €
Montant de la participation
de la CCPEVA au SYMAGEV

QU'EST-CE QUE LE SYMAGEV ?

Le SYMAGEV est un syndicat mixte d'accueil des gens du voyage sédentarisés et non sédentarisés du Chablais. Les participations financières des EPCI [Établissement Public de Coopération Intercommunale] sont calculées chaque année, basées sur la population municipale INSEE [Institut National de la Statistique et des Études Économiques]. Ce syndicat n'a pas de compétence pour intervenir dans le cadre de stationnements illicites, tant sur terrain privé que privé communal.

21 membres

15
représentants
de Thonon Agglomération

6
représentants
de la CCPEVA

[DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE]

Comment créer les bonnes conditions d'un dynamisme économique ?

EMPLOI, FORMATION, TOURISME UN DYNAMISME AVÉRÉ

Interlocuteur pour le développement économique depuis 2017 avec la Région en chef de file, la communauté de communes poursuit la mise en œuvre de sa stratégie, votée en 2019. Cette dernière repose sur trois grands chantiers : soutenir l'émergence et le développement des domaines d'excellence, renforcer l'offre d'accompagnement aux acteurs économiques locaux et tendre vers une gouvernance plus intégrée.

chantier

n°1

SOUTENIR L'ÉMERGENCE ET LE DÉVELOPPEMENT DES DOMAINES D'EXCELLENCE



DÉVELOPPER LE DOMAINE D'EXCELLENCE LIÉE À L'EAU

“ Le cluster Eau lémanique Évian a pour objectif de répondre aux défis futurs des usages de l'eau. ”

LES 4 AXES DU CLUSTER EAU LÉMANIQUE ÉVIAN

- L'USAGE INTELLIGENT DE L'EAU ;
- L'EAU, VECTEUR D'ÉNERGIES ;
- LE GÉNIE VÉGÉTAL ;
- L'EAU ET LA BIODIVERSITÉ.



» LE CLUSTER EAU LÉMANIQUE ÉVIAN FÈDÈRE DE NOUVEAUX ACTEURS

Créé sous l'impulsion de la CCPEVA en mai 2019, ce cluster est l'association d'entreprises, d'organismes de recherche, de formation et d'institutions publiques, à l'échelle franco-suisse, engagés pour mettre en œuvre une stratégie commune de développement autour de la filière de l'eau. L'objectif du Cluster Eau Lémanique Évian est de répondre aux défis futurs des usages de l'eau, en développant une stratégie économique innovante et en impulsant des solutions durables pour la préservation et l'efficacité de la ressource eau.



Un congrès international autour de la ressource en eau le 8 et 9 novembre 2021

Le Cluster Eau Lémanique Évian et la ville d'Évian-les-Bains ont organisé le congrès de la Stratégie de l'Union européenne pour la Région Alpine sur la thématique « Suivi et gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans la région alpine ». Ce congrès, qui s'est déroulé au Palais Lumière à Évian-les-Bains, a montré les dynamiques d'acteurs locaux dans le cadre de projets territoriaux, régionaux, transfrontaliers et à l'international, en faveur de la préservation et de la valorisation de la ressource en eau et de ses usages. L'Agence spatiale européenne, partenaire du Cluster Eau Lémanique Évian, y a également présenté ses missions principales, notamment l'observation de la terre au service des enjeux du changement climatique.

“ L’objectif est double : former des jeunes et répondre localement aux attentes en ressources humaines des entreprises. ”

 **5 étudiants**
accueillis dès l'ouverture
du campus
en septembre 2021



>> EMPLOI FORMATION : UN CAMPUS CONNECTÉ À ÉVIAN-LES-BAINS

Labellisé en mai 2021 par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le campus connecté du Léman, situé à la Maison de l'eau à Évian-les-Bains, a accueilli ses cinq premiers étudiants en septembre. Le campus connecté est un tiers lieu dédié à la formation à distance, initiale ou continue, dans l'enseignement supérieur : BTS, DUT, DAEU, licence, master. Des salles de cours connectées et équipées sont mises à disposition et les étudiants peuvent bénéficier sur place d'un accompagnement individuel et collectif. Une tutrice-coordinatrice accueille sur place les étudiants et les accompagne toute l'année dans leurs démarches.

Développer les formations liées aux filières d'excellence

Le campus connecté est porté par la CCPEVA, en partenariat avec l'Université Savoie Mont-Blanc. Le pilotage de ce campus est confié au Cluster Eau lémanique Évian. En effet, la CCPEVA souhaite développer une filière d'excellence autour de l'eau (métiers et développement durable).

ENCOURAGER LES PROJETS LIÉS À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



COTISATION AU PROJET
1,40 € / habitant
par année

300 tonnes

de déchets issues
des déchetteries du Chablais par année

150 tonnes
valorisées

par année

>> LA R'MIZE : SITE TROUVÉ POUR LA PREMIÈRE RESSOURCERIE DU CHABLAIS

Lors du conseil communautaire du 27 janvier 2021, la CCPEVA a confirmé son adhésion au projet du pôle ressourcerie du Chablais : la R'mize. Ce projet rassemble plusieurs associations agissant dans le domaine de l'insertion et de la valorisation des déchets ainsi que les deux intercommunalités : Thonon Agglomération et la CCPEVA. À la suite des phases de test sur les déchetteries des deux territoires, environ 300 tonnes de déchets par an pourraient être traitées par la R'mize. Ils rendent la structure économiquement viable et permettraient la création de 13 emplois dont 9 en insertion. 2021 a permis de finaliser le montage opérationnel du projet et le choix du site au sein de l'Espace Léman à Anthy-sur-Léman.



8 octobre 2021



près de **400 visiteurs**



■ **Organisé par**

L'Agence économique du Chablais

■ **Soutenus par**

les 3 INTERCOMMUNALITÉS DU CHABLAIS
LE PÔLE MÉTROPOLITAIN DU GENEVOIS
FRANÇAIS

“ Objectifs : créer du lien entre les acteurs du territoire et élaborer un plan d'actions concrètes pour une alimentation locale, de qualité et durable puis de les expérimenter en 2022 ”

“ La communauté de communes a signé le 8 octobre 2021 avec l'ADEME* un contrat d'objectifs territorial dans lequel elle vise la labellisation du territoire dans le domaine de l'économie circulaire. ”

[Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie]

>> SUCCÈS POUR LE PREMIER FORUM DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DU CHABLAIS



L'économie circulaire est un levier de développement. Le succès du premier forum de l'économie circulaire transfrontalière témoigne du fort potentiel d'emplois de ce nouveau modèle économique de proximité. L'événement a réuni les entreprises, les collectivités et les porteurs de projets suisses et français. L'objectif était de mettre en avant les initiatives, de découvrir de nouvelles opportunités économiques et de tisser des liens entre les entreprises et les collectivités pour l'émergence de solutions innovantes.

>> CIRCUITS COURTS : UNE DDMARCHE POUR UNE ALIMENTATION LOCALE ET DURABLE

Accompagnée par le centre permanent d'initiative pour l'environnement (CPIE) Chablais-Léman, la communauté de communes a débuté en juillet 2021 une opération DDMarche, soutenue par la Banque des Territoires, pour réfléchir collectivement à des actions de sensibilisation à une alimentation de qualité, locale et durable. Un groupe de travail s'est constitué, composé d'acteurs aux profils très divers : agriculteur, producteur, élu, directeurs d'école et de centre de loisirs, APEI Chablais, restaurateur, EHPAD, collectif citoyen, jardin Partage/familiaux, membre du conseil local de développement (CLD).

>> CUISINE CENTRALE

La CCPEVA a inscrit dans son projet de territoire la réalisation d'une cuisine centrale pour les repas des scolaires, des structures d'accueil de loisirs et des personnes âgées. Ce projet répond à plusieurs objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies. Après une première étude d'opportunité et juridique sur le mode de gestion, les élus ont voté en mai 2021 le principe de poursuivre l'analyse sur la pertinence de créer une cuisine centrale à l'échelle intercommunale.



DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

Depuis 2018, le tourisme est délégué à l'office de tourisme intercommunal pays d'Évian – vallée d'Abondance (OTPEVA). Il regroupe 20 communes du territoire hormis Châtel et Évian-les-Bains, toutes deux stations classées de tourisme. Sept bureaux d'information touristique maillent le territoire: à Abondance, Bernex, La Chapelle d'Abondance, Lugrin (l'été), Publier, Saint-Gingolph et Thollon-les-Mémises.

“ La CCPEVA édicte la stratégie touristique que l'office de tourisme intercommunal pays d'Évian - vallée d'Abondance applique pour assurer la promotion du territoire. ”

>> LE TERRITOIRE DEVIENT ESPACES VALLÉENS (2021-2027) POUR DÉVELOPPER LE SLOW TOURISME

En 2021, la CCPEVA a été sélectionnée pour être « Espaces valléens », dispositif qui constitue un projet de diversification touristique en réponse au changement climatique. Ce dispositif est porté par les deux Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur, et le Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection des Alpes (Agence Nationale de Cohésion Territoriale). Les acteurs publics et privés ont été mobilisés pour élaborer une stratégie pluriannuelle (7 ans) de développement touristique toutes saisons et mettre en œuvre la transition économique.

En lien avec son ambition de faire de la transition écologique et du développement durable les fils rouges de son action, la stratégie définie est de développer le slow tourisme. Il s'agit de créer une destination sur le périmètre du pays d'Évian - vallée d'Abondance qui intègre le lac et la montagne ainsi que l'ensemble des territoires intermédiaires.

5 AXES STRATÉGIQUES IDENTIFIÉS:



Pour le plan pluriannuel, qui recense les projets privés et publics et évalue la dépense, des aides financières de l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Haute-Savoie sont attendues. L'animation de l'Espace valléen sera réalisée par un chef de projet recruté au sein de l'OTPEVA. Un comité de pilotage permettra de faire évoluer le plan d'actions sur la durée du programme.

55 projets

publics et privés recensés pour atteindre l'objectif

8 millions d'euros

estimés

LES 5 PRINCIPES DU SLOW TOURISME





2018

Adhésion de la CCPEVA
à la Foncière 74

**PARTICIPATION
CCPEVA
AU PROJET BOIS
JOLI**



25 % du prix
d'acquisition des murs
de l'établissement

Soit **625 000 €**

>> FAVORISER LA REPRISE DE L'HÔTELLERIE FAMILIALE: LE BOIS JOLI À SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS

La communauté de communes a soutenu la reprise de l'hôtel familial « Le Bois Joli » à Saint-Paul-en-Chablais. La qualité du projet de reprise et les profils des repreneurs ont convaincu les élus, qui ont choisi de participer à l'investissement pour maintenir cette activité essentielle pour le tourisme.

Sans soutien de la collectivité, la reprise des hôtels familiaux est souvent difficile à réaliser en raison du montant d'investissement trop important. L'établissement public foncier de la Haute-Savoie a créé la Foncière 74 pour contribuer à l'attractivité économique des territoires et notamment à ce type de projet. La Foncière 74 est un outil de gestion du patrimoine public, qui agit à la demande et pour ses collectivités membres. Elle mutualise les moyens pour constituer un patrimoine public pérenne mobilisé au profit des projets décidés par les collectivités. Pour le projet du Bois Joli, la CCPEVA va ainsi participer au prix d'acquisition des murs de l'établissement, la Foncière 74 prenant en charge le reste. Les repreneurs prennent en charge l'acquisition des murs commerciaux et les travaux de rénovation.

chantier n°2 RENFORCER L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES LOCAUX



nouveaux hectares
en 2021 dédiés
à l'implantation
des entreprises

>> PROPOSER DES PARCS D'ACTIVITÉS DE QUALITÉ ET INTÉGRÉS DANS L'ENVIRONNEMENT



LES VIGNES ROUGES



Publier

**8 hectares** viabilisés**2 999 865 € HT** :
montant des travaux**22 313 m²** commercialisés

4 entreprises implantées :
Établissements Bugnon (industrie),
Oriol (menuiserie aluminium),
Green 2 Green (restauration rapide bio),
B&B (hôtellerie)

3 entreprises ont déposé un permis :
Vitrieres menuiseries éviannaises,
Chantier naval du Chablais,
centre technique automobile.



LA CRÉTO



Saint-Paul-en-Chablais

**3,5 hectares** viabilisés

Préconisations architecturales et paysagères
(toitures deux pans, énergie renouvelable,
utilisation du bois en façade)

**1101962 € HT** : montant des travaux

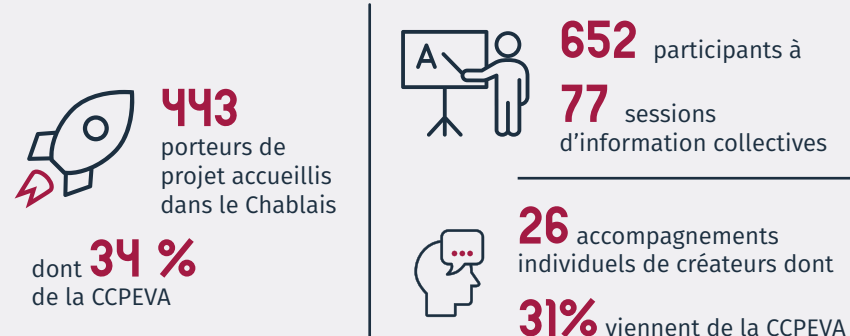
3 entreprises ont obtenu un accord de principe
pour s'installer (plomberie chauffagiste, carre-
leur, bureau d'études)

>> FAVORISER L'ACCUEIL DES CRÉATEURS ET PERMETTRE DE CONCRÉTISER LEUR PROJET



La CCPEVA travaille avec l'Agence Économique du Chablais (AEC), dans le cadre d'une convention d'objectifs, pour accueillir les créateurs d'entreprise (de l'information à l'accompagnement) et mène des actions en faveur de l'emploi et de la formation (ex : éco-construction pour les artisans du bâtiment). L'Agence économique a pour mission de faciliter le développement économique à l'échelle du Chablais, en accompagnant les intercommunalités dans leur stratégie économique, en animant un groupe de travail constitué de responsables d'entreprise (Groupement des industriels du Chablais), en organisant des temps forts (salons de la création, forum de l'économie circulaire, conférences). Elle met à disposition des entreprises un fichier des locaux vacants sur le territoire.

LA CRÉATION D'ENTREPRISE EN CHIFFRES

**2 DÉC. 2021**

SALON CRÉA'LAC à Évian-les-Bains

LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES DELTA FAIT LE PLEIN

La pépinière DELTA, financée par les trois intercommunalités du Chablais, est animée par l'Agence économique du Chablais.

11 entreprises hébergéesdont **3** nouvelles en 2021

TAUX D'OCCUPATION 2021

100 %

pour les ateliers et les bureaux

22 000 €

participation financière de la CCPEVA au fonctionnement

[ENVIRONNEMENT]

Comment gérer
nos besoins infinis avec
des ressources épuisables ?



AUGMENTATION DES DEMANDES, DES CONTRÔLES ET DE L'ENTRETIEN

La collectivité a pour mission de collecter, transporter et traiter les eaux usées des usagers raccordés à un réseau d'assainissement. On parle alors d'assainissement collectif. Elle assure aussi des missions de conseil et de contrôle auprès des administrés disposant, pour des raisons techniques, de fosses septiques. On parle alors d'assainissement non-collectif ou ANC.



>> MAINTIENS DES TARIFS

Afin de financer la compétence, tout personne raccordée paie une redevance composée d'une part fixe (abonnement) et d'une part variable en fonction des volumes consommés. En 2021 les tarifs fixés en 2017 ont été maintenus

- 45 € TTC pour la part fixe
- 1,69 € TTC par m³

>> GRANDS TRAVAUX

La collectivité poursuit sa politique d'extension de ces réseaux d'assainissement initiés dans le cadre de ses schémas directeurs. En 2021, les travaux suivants ont été réalisés:

TRAVAUX	ÉTAT D'AVANCEMENT (FIN 2021)	MONTANT PRÉVISIONNEL (€ TTC)	NOMBRE D'HABITATIONS RACCORDABLES
BERNEX Pré Richard	En cours d'achèvement	215 553 €	3 (restaurants)
CHÂTEL Meurba	Tranche terminée	135 635 €	6 (restaurants)
SAINT-GINGOLPH STEP/réseaux Bret/Locum	Travaux terminés	3 303 300 €	121

>> ENJEUX PAR SECTEURS

Le pôle conformité

Ce pôle instruit les demandes de branchements, assure les contrôles dans le cadre des ventes et traite les déclarations de travaux (DT/DICT), réalisées à chaque fois qu'une entreprise entreprend des fouilles sur le domaine public.

EN 2021 PAR RAPPORT À 2020

- + 52 DUA [Document Unique d'Assainissement]
- + 34 contrôles,
- + 264 DT/DICT



Le pôle station d'épuration (STEP)

Ce pôle a pour mission la dépollution des eaux avant leur rejet dans le milieu naturel. Il assure l'exploitation de 9 unités de traitement. La CCPEVA exporte aussi une partie de ses effluents vers des stations d'épuration qu'elle ne gère pas. Il s'agit de celles de Thonon-les-Bains et Saint-Gingolph Suisse.

Assainissement



Le pôle réseaux

Ce pôle assure le transport et la collecte des eaux usées jusqu'aux stations de traitement via les réseaux et les ouvrages de pompage.

EN 2021 PAR RAPPORT À 2020

- + 2 km de réseaux curés de manière préventive, pour 20 kilomètres de réseaux au total
- + 1025 m de réseaux créés ou réhabilités, pour 2425 mètres de réseaux au total
- + 4,8 km de réseaux inspectés en moins, pour 1200 mètres de réseaux au total



EN DIMINUTION

- 80 interventions curatives en moins réalisées (curage curatif, réparation de tampons...)

EN 2021 PAR RAPPORT À 2020

- + 40 000 m³ d'effluents traités sur le territoire de la CCPEVA,
- + 70 tonnes de boues produites, destinées à l'épandage et au compostage,



EN DIMINUTION

- 130 000 kWh en moins consommés,
- 30 tonnes de réactifs chimiques en moins consommés

ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

Environ 1 650 installations en assainissement non-collectif.

- 42 contrôles réalisés. 69 % non conformes 12 % conformes avec réserve 19 % conformes



NOUVELLE COMPÉTENCE: GESTION DE L'EAU POTABLE



Depuis le 1^{er} janvier 2021, la compétence eau potable a été transférée à la CCPEVA. La ressource est donc gérée à l'échelle du territoire. À l'exception de la commune de Maxilly-sur-Léman, dont l'exploitation est déléguée à la société Véolia, la collectivité est devenue l'interlocutrice unique pour toutes les questions liées à l'eau potable. La CCPEVA garantit le captage, la protection des sources, le stockage, le traitement, le transport et la distribution de l'eau potable.

>> UNE ORGANISATION RÉPARTIE PAR SECTEUR

La structuration du service de l'eau potable a démarré cette année. Pour être au plus près des usagers, le service de l'eau potable a été réparti en 3 secteurs. Le service administratif étant basé dans un premier temps, rue de la Forêt à Publier, puis repositionné au siège social de la CCPEVA.

- **LITTORAL** (Bernex, Évian-les-Bains, Lugrin, Meillerie, Neuvecelle, Novel, Saint-Gingolph, Thollon-les-Mémises);
- **PAYS DE GAVOT** (Champanges, Féternes, Larringes, Marin, Publier, Saint-Paul-en-Chablais, Vinzier);
- **VALLÉE D'ABONDANCE** (Abondance, Bonnevaux, Châtel, Chevenoz, La-Chapelle-d'Abondance, Vacheresse).

>> HARMONISATION DES TARIFS ATTENDUE

Lors du transfert de la compétence, chaque commune proposait son propre tarif de l'eau avec une part fixe correspondant à l'abonnement ou la location et une part variable correspondant au volume consommé. Ces tarifs sont en cours d'harmonisation avec un tarif cible qui sera atteint en 2024 (voir chiffres clés).

>> MISE À JOUR DES BASES DE DONNÉES

La CCPEVA a intégré toutes les bases de données des communes concernant les points d'alimentations de chaque usager du service. Des agents ont été mandatés pour contrôler systématiquement la précision de ces données en se rendant dans les communes pour vérifier les emplacements des compteurs et les adresses associées. Par ailleurs, les équipes techniques effectuent un renouvellement du parc compteur sur l'ensemble du territoire.

>> PROGRAMMATION DES TRAVAUX

La CCPEVA réalisera un schéma directeur d'eau potable en 2023 afin d'établir, en concertation avec les communes, un plan de renouvellement et d'extension des réseaux. Des priorités en fonction de la vétusté des ouvrages ou de leur dimensionnement à renforcer seront établies. L'étude prévoit également de revoir la répartition de la ressource en eau et les interconnexions entre communes pour permettre des renforcements ponctuels en cas de sécheresses prolongées, de coupures liées à des travaux ou encore de problèmes de qualité de l'eau.



Avant la réalisation d'un schéma directeur qui donnera les orientations sur les travaux à réaliser en priorité sur le territoire, la CCPEVA a déjà commencé des travaux en 2021



TRAVAUX	ÉTAT D'AVANCEMENT (FIN 2021)	MONTANT PRÉVISIONNEL (€ TTC)	LINÉAIRE DE RÉSEAU
CHÂTEL secteur de Meurba	Tranche terminée	270 000 €	700 ml
PUBLIER secteur de Meserier	En cours d'achèvement	337 765 €	750 ml
SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS secteur les Bossons	Travaux terminés	73 700 €	170 ml



TARIFS HARMONISÉS EN 2024

Tarifs cibles

- Part fixe
42,20 € HT
- Part variable
1,33 € HT

LE RÉSEAU D'EAU



+ 85
captages

dont

1 unité
de traitement d'eau
du Léman



41
réservoirs



+ de 560 km
de réseau



21 368 usagers
raccordés au réseau d'eau potable

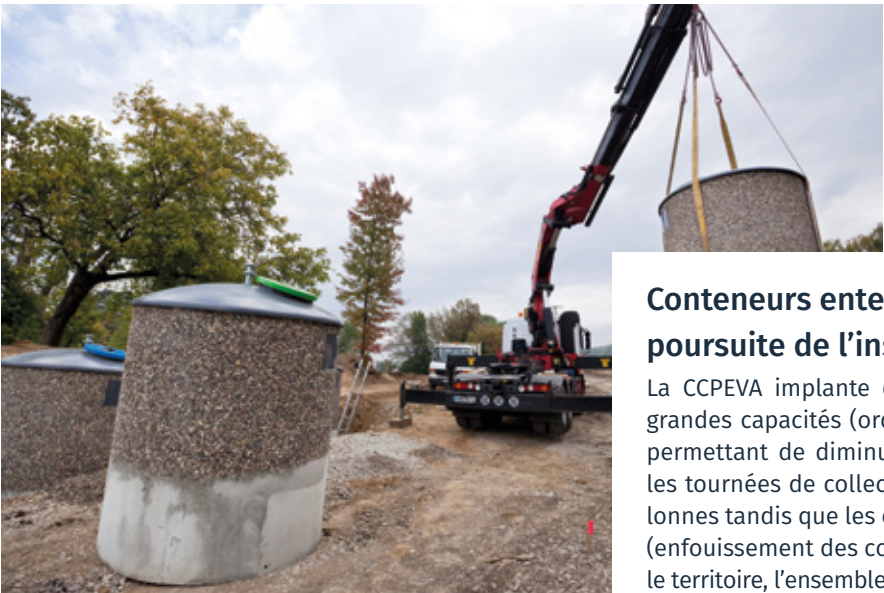


UNE ANNÉE D'AUGMENTATION ET UNE SENSIBILISATION FREINÉE PAR LE CONTEXTE


25 000 tonnes
de déchets produits chaque année


14 agents
(+ prestataires privés pour une partie du ramassage)
6 j/7 Toute l'année

Depuis 2017, la CCPEVA organise la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur les 22 communes du territoire pour les particuliers et les professionnels. La feuille de route du service repose sur trois axes: l'optimisation des circuits, le développement de nouvelles filières de tri, le renforcement des campagnes de sensibilisation auprès des publics.



Conteneurs enterrés et semi-enterrés: poursuite de l'installation
La CCPEVA implante des conteneurs enterrés ou semi-enterrés de grandes capacités (ordures ménagères, emballages/papier et verres) permettant de diminuer le nombre de bacs roulants et d'optimiser les tournées de collectes. La CCPEVA prend en charge l'achat des colonnes tandis que les communes s'occupent des travaux de génie civil (enfouissement des colonnes, aménagement des abords). À terme, sur le territoire, l'ensemble des bacs roulants individuels seront remplacés.

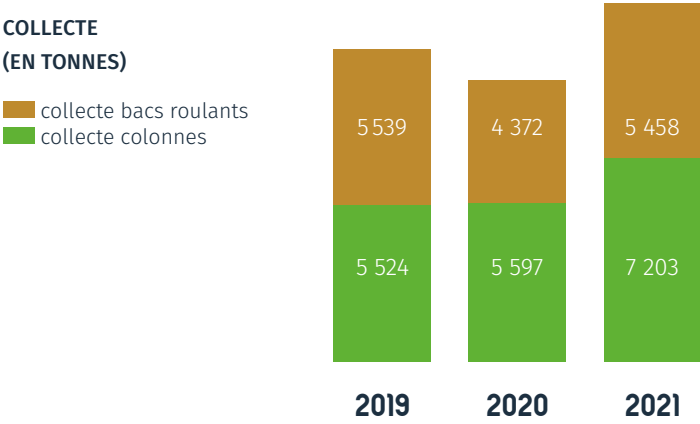
NOMBRE DE COLONNES INSTALLÉES EN 2021

COMMUNE	ORDURES MÉNAGÈRES	EMBALLAGES	VERRE	TOTAL par commune
Abondance	2	1	1	4
Champanges	2	1	1	4
Évian-les-Bains	1	1	1	3
Évian-les-Bains	1	1		2
Neuvecelle	2	1	1	4
Publier (Amphion)	3	2	1	6
Publier (Amphion)	3	2	1	6
Vinzier	2	1		3
TOTAL	16	10	6	32

- 18 %
de tonnes collectées
en bacs roulants
entre 2020 et 2021

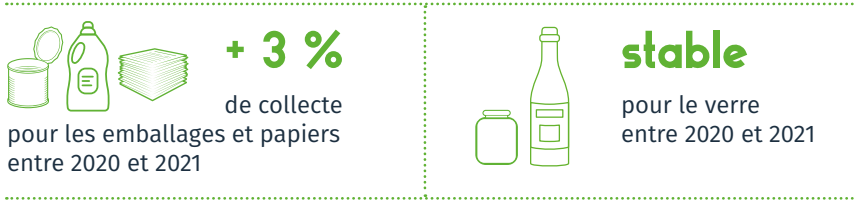
+ 16 %
de tonnes collectées
en colonnes entre 2020 et 2021.

>> AUGMENTATION DE TOUTES LES COLLECTES



Augmentation de la collecte du verre et des emballages

La crise sanitaire de 2020 et 2021, avec ses périodes de confinement et ses périodes de fermeture des cafés hôtels-restaurants a modifié les quantités de déchets d'emballage et de verre. En 2021 les déchets d'emballages et papiers augmentent de 3 %, tandis que le verre est stable.





Augmentation des tonnages de déchets collectés dans les déchetteries

Les évolutions par type de déchets sont très fluctuantes.

ÉVOLUTION DU TONNAGE SELON LES TYPES DE DÉCHET

FLUX (TONNES)	2019	2020	2021	ÉVOLUTION 2021/2020
Batteries	4	13	10	-25 %
Bois	2 011	1 586	1 585	0%
Cartons bruns	599	591	377	-36%
Déchets dangereux (DDS)	50	61	50	-19%
Déchets électroniques (DEEE) en mélanges	252	285	306	7%
Déchets verts	2 711	2 683	3 143	17%
Encombrants	3 041	2 611	2 955	13%
Ferrailles	632	586	522	-11%
Gravats	1 394	1 330	1 552	17%
Huile alimentaire	8	11	10	-8%
Huile de vidange	14	15	18	19%
Mobilier usagé	201	355	407	15%
Piles	4	4	5	31%
Pneus	98	95	110	15%
Textiles Linges Chaussures (TLC)	157	139	159	14%
TOTAL	11 175	10 365	11 208	8%

ENTRE 2020 ET 2021

+ 8%

de tonnage total de déchets (dépasse légèrement celui de 2019)

>> LES COLLECTES SPÉCIFIQUES: DES DISPARITÉS CONSTATÉES



COLLECTE DES CARTONS BRUNS

1 à 2 fois / semaine

LES GRANDS CARTONS D’EMBALLAGE OU « CARTONS BRUNS »

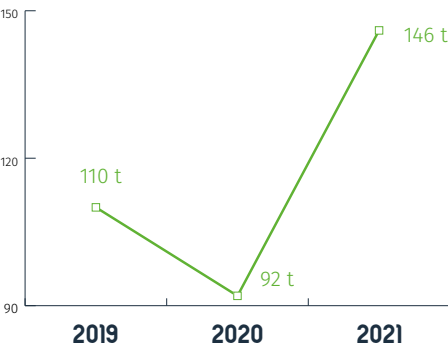
La croissance constante des achats en ligne engendre une forte augmentation des déchets cartons. Les cartons de grande dimension, qui doivent normalement être amenés en déchetterie, sont très souvent déposés dans les conteneurs gris ou jaunes, voire directement au sol. Ces cartons pourraient aller dans les conteneurs jaunes s'ils sont découpés, sinon ils risquent soit de boucher les conteneurs, soit de poser des difficultés au centre de tri.

12 communes équipées

Afin de répondre à un besoin croissant et faire cesser les incivilités, des conteneurs spécifiquement réservés à la collecte des grands cartons d’emballage ont été installés depuis 2018 dans douze communes du territoire: Abondance, Bonnevaux, Chevenoz, Évian-les-Bains, Féternes, Larringes, Lugrin, Marin, Meillerie, Neuvécelle, Publier et Saint-Paul-en-Chablais.

Pour les gros producteurs de cartons que sont les commerçants, une collecte spécifique en bacs roulants a été mise en place sur certains secteurs d’Évian-les-Bains, Marin, Neuvécelle et Publier. Sur les communes Saint-Gingolph et Thollon-les-Mémises, ce sont des bennes, collectées par un prestataire privé, qui ont été installées.

TONNAGE DE CARTONS



OPÉRATION ANNUELLE: COLLECTE DES SAPINS DE NOËL EN PROGRESSION MAIS PEUT MIEUX FAIRE

Les sapins collectés sont transformés en compost sur le site de Terragr’Eau.

Cette opération, initiée en 2018, montre une belle progression en 2021 (+34 %).

Le tonnage total (5,6 tonnes) reste cependant très limité au vu de la population concernée.



979 sapins collectés dans 13 communes

+34% de sapins collectés en 2021

LES TEXTILES-LINGES-CHAUSSURES (TLC): CONSTANTE AUGMENTATION



La collecte des Textiles-Linges-Chaussures (TLC) s’effectue via des bornes d’apport volontaire. Ces TLC sont collectés par l’entreprise d’insertion Atelier Re-née, basée à Thonon-les-Bains. En parallèle de la valorisation matière, cette entreprise sociale propose un magasin de revente à prix coûtant des vêtements collectés dans ces bornes. Les tonnages apportés augmentent progressivement chaque année.



1 à 2 points d’apport sur chaque commune

DÉCHETS D’ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUE INFECTIEUX (DASTRI): TOUTES ÉQUIPÉES



Depuis janvier 2016, la collectivité a choisi d’adhérer à l’Eco Organisme DASTRI, qui permet une collecte gratuite de ce type de déchets. L’ensemble des pharmacies du territoire de la CCPEVA adhère à ce système. Des contenants, mis à leur disposition gratuitement, sont collectés chaque semaine. Grâce à ce dispositif, les pharmacies acceptent les déchets de malades en autotraitement, comme les seringues ou les compresses.



>> LES BONNES PRATIQUES DU TRI ET DE RÉDUCTION DES DÉCHETS : POURSUITE DE LA SENSIBILISATION

La sensibilisation aux enjeux du tri est une mission prioritaire de la communauté de communes afin de faire évoluer les pratiques, favoriser les bons gestes dès le plus jeune âge et permettre ainsi d'améliorer la qualité du tri. Régulièrement, des campagnes de sensibilisation sont menées auprès des différents publics (scolaires, habitants, associations, entreprises) par les ambassadeurs du tri.



LES ANIMATIONS SCOLAIRES

Chaque année, les ambassadeurs du tri interviennent dans les écoles. Sous forme d'ateliers ludiques, les interventions se déroulent sur une ou plusieurs séances. Des visites du centre de tri et des participations à des journées de nettoyage peuvent également être organisées.

1 animation

(du fait de la pandémie)

26 élèves

sensibilisés



LE COMPOSTAGE

La CCPEVA propose aux habitants des composteurs de 400 litres en bois, qui peuvent se recycler en déchetteries une fois abîmés. La CCPEVA participe à hauteur de 50 % du prix d'achat du composteur, le coût final pour l'utilisateur étant de 30 €. Les acquéreurs reçoivent un accompagnement pour bien démarrer le compostage.

149

composteurs distribués

+ 21%

par rapport à 2020



LA SENSIBILISATION EN PORTE À PORTE

Lors de mise en place de colonnes en points d'apport volontaire, d'enlèvements de bacs roulants ou des comportements inciviques récurrents, les ambassadeurs du tri vont sensibiliser les habitants, directement en porte à porte. Ainsi les usagers sont informés des changements de mode de collecte des déchets proche de chez eux. C'est aussi l'occasion pour les ambassadeurs de rappeler les consignes de tri et les bons gestes à adopter.

Le porte à porte permet également de cibler des messages et certains secteurs lorsque le service Préservation et gestion des déchets constate des erreurs récurrentes de tri.

323 habitants

ont été sensibilisés en porte-à-porte



LES ANIMATIONS GRAND PUBLIC

Habituellement, les ambassadeurs du tri sont présents sur des marchés spécifiques et sur certaines manifestations environnementales importantes. Ils animent des stands en déchetterie ou dans les grandes surfaces pour sensibiliser sur l'éco-consommation, le compostage/le paillage, le recyclage des textiles et les solutions pour réduire ses déchets.

231 personnes

ont été sensibilisées au cours de :

5 animations

communales (Châtel, Féternes, Larringes et Neuvecelle)

2 animations

en déchetterie

26 élèves

sensibilisés



DES DÉMARCHES DE PRÉSERVATIONS CONCERTÉES ET DURABLES

Pour la préservation de la biodiversité et de l'agriculture, la communauté de communes vise l'excellence et l'exemplarité en impulsant une dynamique territoriale.



ALPAGES

7 300 hectares

d'alpages

128 alpages

près de **5 500** animaux en 2018



2019/2025

TRAVAUX PRÉVUS

3 800 000 € de travaux

2 700 000 €

de subventions envisagées



PAEC

1 000 hectares

engagés

50 agriculteurs

1 million d'aides

FEADER (Europe), État (Natura 2000) et CCPEVA perçues sur 7 ans.

>> UN CADRE ET DES OBJECTIFS PRÉCIS : SOUTIEN & SENSIBILISATION

Afin d'atteindre ses objectifs de préservation de la biodiversité et des espaces naturels, la CCPEVA s'est dotée de documents cadre. Le Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS) avec le Conseil départemental de Haute-Savoie (CD74) et le Plan Pastoral Territorial (PPT) avec la Région Auvergne Rhône-Alpes (AuRA) permettent la recherche de financements. Une action forte sur la sensibilisation des publics est lancée depuis 2020.



Soutenir l'agriculture et réaliser des travaux pour le maintien des alpages

Plusieurs outils financiers permettent de réaliser les travaux de préservation.

■ Le Plan Pastoral Territorial (PPT), outil financier de la Région AuRA, a été validé en 2019.

■ La Stratégie Pastorale Territoriale ENS, outil financier du CD74 dans le cadre du contrat de territoire ENS, a été validée en janvier 2020.

■ Le Plan Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) a été prolongé en 2021 permettant de réaliser une nouvelle année de contractualisation. Ces aides directes aux agriculteurs engagés dans des démarches agro-environnementales sont rendues possibles par le soutien logistique et financier de la CCPEVA.



STRATÉGIE PASTORALE TERRITORIALE 2020-2024

1 100 000 €

Montant cumulé des dossiers déposés par les AFP [Association Foncière Pastorale] d'Abondance, Châtel, La Chapelle d'Abondance et Vacheresse

800 000 €

de subventions accordées par la Département de la Haute-Savoie

>> PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ : UNE ANNÉE D'ACTIONS

14 sites naturels
emblématiques3 500
hectares

MONTANT PRÉVISIONNEL DES ACTIONS :

6 800 000 €

■ 4 000 000 €

de subventions du Département (CD74),

■ 1 200 000 €

de la Région AuRA et de l'Europe.

Le Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS)

Cet outil de préservation des espaces naturels sensibles et de la biodiversité haut-savoyarde, a été signé en 2020.

ACTIONS 2021

- Plantations de nouveaux arbres pour la préservation des vergers (parcelles communales ou privées)
- Restauration de châtaigniers emblématiques – Lugrin
- Brochure pour présenter les actions
- Inventaires des plantes invasives et chantiers
- Formation des services techniques des communes pour le traitement des invasives.

Atlas de la Biodiversité Territoriale de la vallée d'Abondance

Il a été cofinancé par l'Office Français de la Biodiversité a été finalisé en décembre 2020. Les propositions d'actions seront présentées pour être intégrées dans un avenant au CTENS fin 2021.



Entretien et restauration des zones humides

Dans le cadre de sa mission d'entretien, de protection et de valorisation des zones humides du territoire, la CCPEVA a effectué en 2021 des travaux de gestion conservatoire :

- Arrachage de plantes invasives (été)
- Débroussaillage et arrachage de ligneux (hiver)
- Fauchage et broyage mécanique (été, automne)

Ces travaux permettent de maintenir les espèces animales et végétales patrimoniales présentes sur les sites ainsi que les services rendus par ces milieux. La gestion conservatoire a été financée par l'État et l'Europe, le reste étant couvert par l'APIEME [Association de Protection de l'Impluvium des Eaux Minérale naturelles Evian],

l'Agence de l'eau, le Département de la Haute-Savoie et la CCPEVA. Avant tous travaux d'entretien, une animation foncière est menée pour obtenir l'accord des propriétaires.

Les sentiers pédagogiques des zones humides du Gavot ont été entretenus avec le soutien de l'APIEME et de nouveaux panneaux ont été placés pour restaurer celui de la tourbière de Vérossier.

“ En comprenant la nature et son écologie, chaque citoyen peut œuvrer à sa préservation en adoptant les gestes nécessaires ”



Sur le site Internet, retrouvez la carte des plantes exotiques envahissantes du territoire. Elle est régulièrement mise à jour et vous pouvez ajouter vos observations, validées ensuite par la CCEPVA.

<https://www.cc-peva.fr/2616-plantes-invasives.htm>

>> SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS : DÉMARCHE ESSENTIELLE À LA PRÉSERVATION

Publics scolaires : en augmentation

Plusieurs écoles ont découvert les zones humides en classe ou sur le terrain grâce à la malle pédagogique « zones humides » créée en lien avec les services de l'Éducation Nationale.

Certaines écoles ont également pu découvrir les forêts alentour et leur biodiversité, comprendre le cycle de vie des arbres et leurs liens étroits avec les animaux. D'autres encore ont travaillé sur les traces d'animaux en hiver et leur adaptation à la saison.

Grand Public

Les animations grand public ont permis de sensibiliser les plus grands, à l'occasion d'événements nationaux notamment la journée mondiale des zones humides, les fêtes de la nature et des mares, la nuit internationale de la chauve-souris et la journée de sensibilisation aux vautours. Plusieurs animations ont permis de découvrir les zones humides et les multiples services qu'elles nous rendent, les plantes exotiques envahissantes et les bonnes pratiques pour limiter leur extension. Les plantes exotiques envahissantes, dites plantes invasives, sont des plantes introduites hors de leur aire de répartition naturelle, et qui peuvent avoir de forts impacts négatifs sur la biodiversité locale et/ou le fonctionnement des écosystèmes, la santé et les activités économiques.

+ 130
de
écolesont reçu
des interventions
de sensibilisation

>> UNE NOUVELLE GESTION COHÉRENTE DES RIVIÈRES

Face aux dégâts des inondations et à la dégradation des milieux aquatiques, principal maillon pour protéger la ressource en eau, il est nécessaire que la gestion et l'aménagement d'un bassin hydrographique soient locaux et concertés. La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) sont organisées par la communauté de communes. Cette gestion homogène sur le territoire permet de mettre en œuvre des actions cohérentes sur différents enjeux : **gérer les milieux aquatiques et optimiser la prévention des inondations.**



ACTIONS DE PROTECTION DES RIVIÈRES

■ Finalisation de la réalisation de la Tranche n°1 du confortement du lit du torrent de la Fiolaz et du gué de Béchnigne à Châtel (action déléguée au SIAC* par la CCPEVA).

■ Rendu de l'étude Hydraulique sur la haute Vallée d'Abondance (action déléguée au SIAC* par la CCPEVA).

■ Engagement du partenariat avec le CEREMA sur l'adaptation de la compétence GEMAPI en territoire de montagne : 1^{ers} rendus de l'étude.

■ Finalisation du projet technique de restauration et d'aménagement de la Morge à Saint-Gingolph (action déléguée au SIAC* par la CCPEVA).

*SIAC (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais)



“ La transition écologique est une urgence. Expliquer les enjeux, agir et l'accompagner est indispensable. ”

REPÈRES

2015

Accords de Paris

2019

Loi Énergie-Climat

2020

Approbation du Plan Climat Air Énergie de la CCPEVA

oct. 2020

Engagement de la CCPEVA dans la démarche

2050

Atteinte de la neutralité carbone



3 heures
d'atelier

AGIR POUR DEVENIR UN TERRITOIRE EXEMPLAIRE

Territoire exemplaire, est un nouveau service au sein de la CCPEVA issu de la nouvelle structuration de la collectivité, liée à ses ambitions notamment dans le domaine de la transition écologique. Un nouvel organigramme a ainsi été réalisé en 2021, validé en 2022.

>> L'URGENCE D'AGIR... COLLECTIVEMENT

En écho aux engagements internationaux de l'accord de Paris (2015), et dans l'objectif collectif de stabiliser le climat sous le seuil des + 2 °C, la France a élaboré deux premières Stratégies Nationales Bas Carbone (SNBC). Elles ont fixé les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour atteindre un objectif de « neutralité carbone » d'ici 2050, soit un équilibre entre les flux annuels d'émissions et les flux d'absorption (selon la loi Énergie Climat de 2019).

Transformations indispensables

Dès les prochaines années, d'indispensables transformations, rapides, profondes et systémiques, doivent être faites pour diminuer considérablement nos impacts néfastes sur le climat, les écosystèmes et lutter contre les pollutions. Ces transformations supposent une mobilisation sans précédent de tous les acteurs de la société, d'importantes innovations techniques, institutionnelles et sociales ainsi qu'une évolution profonde des modes de vie individuels et collectifs, des modes de production et de consommation, de l'aménagement du territoire...



EXPLIQUER...

>> LA FRESQUE DU CLIMAT : UNE ACCULTURATION INTERNE

Élus et agents en transition ...

La réussite de la transition écologique dépend de la mobilisation des partenaires et en premier des élus locaux, interlocuteurs de proximité. L'information est la première condition d'une action efficace sur le plan individuel comme sur le plan collectif.

Un format ludique, condensé, propice aux échanges et au changement de regard

Les élus et les agents ont participé aux ateliers de la Fresque du climat, afin de comprendre le dérèglement climatique. L'atelier, scientifique et ludique, visait à doter les participants d'un socle commun de connaissances et de compétences pour mieux décrypter l'information et agir efficacement face aux enjeux climatiques lors de ce mandat. Les élus, en étant au contact de la population, représentent un levier déterminant de la mobilisation de tous.



“ Le support du jeu, qui s'appuie sur des données scientifiques, permet de faire fi des points de vue. Il s'agissait de s'adresser aux élus aussi en tant qu'humains, face à des enjeux planétaires. ”

“ Le changement du climat est visible, il est urgent de comprendre et d'agir. Merci à La Fresque du Climat de nous apporter l'éclairage et la prise de conscience nécessaires pour rentrer en action. La CCPEVA invite tous les élus du territoire à participer à un tel atelier pour s'approprier les enjeux du changement climatique. ”

DÉFINITION DE LA FRESQUE DU CLIMAT

La Fresque du Climat est un outil pédagogique qui s'appuie sur des données scientifiques (rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat - GIEC). Il rassemble un animateur et un ou des groupes d'une dizaine de personnes autour de 42 cartes montrant les facteurs de dérèglement climatique. Lors d'une séance, les participants sont invités à replacer les cartes dans l'ordre des liens de cause à effet entre les différentes cartes. Puis l'intelligence collective et la créativité des participants sont mobilisées.

<https://fresqueduclimat.org/>

Outil complémentaire

Le Mandat du Climat est un dispositif spécifique de l'Association La Fresque du Climat destiné aux élus afin de les « aider à activer la transition climatique ». Il rappelle que la Stratégie Nationale Bas Carbone a fixé un horizon à 2030 pour réduire les GES de 40 %, et qu'un seul mandat complet sépare de cette échéance: celui qui vient de débiter.

<https://www.mandatduclimat.fr/>

AGIR...

>> DÉFINIR UNE STRATÉGIE, SE STRUCTURER ET MONTER EN COMPÉTENCE

1^{ER} DISPOSITIF

Un plan climat air énergie territorial (PCAET)

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie et la réduction des émissions de GES. Les actions sont constituées autour de 4 axes.

- l'adaptation au changement climatique;
- la sobriété énergétique;
- la qualité de l'air;
- le développement des énergies renouvelables.

Le PCAET, approuvé en janvier 2020, s'applique à l'échelle du territoire intercommunal. En 2021, le programme d'actions concrètes qui découle de ce plan a été présenté aux conseils municipaux des communes membres volontaires.

2^E DISPOSITIF

Un contrat d'objectifs territorial

La CCPEVA est engagée dans une stratégie globale. Au regard de ses ambitions, Madame la ministre de la transition écologique a décidé, en lien avec Monsieur Alain Espinasse, préfet de Haute-Savoie, de proposer à la collectivité un appui technique et financier de l'ADEME, via un Contrat d'Objectifs Territorial. Celui-ci fait progresser la collectivité vers plus de durabilité et d'attractivité du territoire, en proposant un accompagnement méthodologique et financier sur 4 ans. Le versement de subventions est conditionné à l'atteinte des objectifs déterminés dans un plan d'actions. Deux domaines de référence, complémentaires, sont définis dans ce contrat : climat-air-énergie et économie circulaire. Ces référentiels conduisent le territoire vers une labellisation mesurant les progrès réalisés.

3^E DISPOSITIF

Engagée dans le CRTE [Contrat de Relance et de Transition Écologique]

Le 11 août 2021, Monsieur Alain Espinasse, préfet de la Haute-Savoie et Madame Josiane Lei, présidente de la communauté de communes, ont signé le protocole d'engagement du CRTE pour la période 2021-2026. Il instaure une nouvelle relation de travail entre l'État, la collectivité territoriale et l'ensemble des acteurs locaux. En 2022, le programme d'actions prioritaires sera lancé sur la base du projet de territoire en cours de réécriture par la collectivité.

DES BÉNÉFICES POUR LE TERRITOIRE

- **Meilleure maîtrise énergétique**: en soutenant les énergies renouvelables, et en exploitant les ressources locales (bois, soleil, déchets, ...).
- **Vers une dynamique de l'économie locale** et de l'emploi: création d'emplois non délocalisables dans de nombreuses filières, notamment « bâtiment » et « énergie ».
- **Moins vulnérable** au changement climatique: anticipation des impacts sur les activités économiques, adaptation des aménagements et équipements.
- **Plus attractif**: valorisation de l'image globale du territoire et des acteurs économiques.

6 OBJECTIFS

Ce contrat permet à la collectivité de repenser et d'améliorer:

- la consommation et la facture d'énergie des bâtiments publics et d'habitat privé;
- la mobilité durable;
- les énergies renouvelables et de récupération;
- la réduction, la collecte et la valorisation des déchets;
- l'écoresponsabilité de la commande publique;
- la sobriété dans la gestion des ressources naturelles.

“ Grâce au CRTE, la collectivité intègre au sein de son projet de territoire, les ambitions de la transition écologique. Les priorités de l'État et le projet de territoire, des élus locaux, convergent. ”

3 AMBITIONS:

- la transition écologique;
- le développement économique;
- la cohésion territoriale.

IMPULSER ET AGIR

>> BÂTIMENTS PUBLICS: LES OUTILS POUR LA RÉNOVATION ET SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Dans le cadre de son PCAET Plan Climat-Air-Énergie Territorial) et plus particulièrement pour répondre à sa stratégie d'efficacité énergétique, la CCPEVA a candidaté au programme ACTEE (Actions des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique) afin de bénéficier, et de faire bénéficier à ses 22 communes membres, d'ingénierie technique et financière. L'objectif est d'étendre au parc bâti public, la rénovation énergétique. Ce programme permet de financer les projets des communes.

4 TYPES D' ACTIONS FINANÇABLES

- l'accompagnement par un conseiller en énergie
- la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments,
- l'utilisation des équipements et outils innovants pour optimiser la consommation en énergie
- l'obtention d'aides financières pour lancer la maîtrise d'œuvre.

“ Pour les ménages, copropriétés et petites entreprises tertiaires privés (inférieure à 1000 m²) ”

PARC BÂTI PRIVÉ ET DU PETIT TERTIAIRE: LES OUTILS POUR LA RÉNOVATION ET SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Depuis septembre 2021, le Conseil Régional Auvergne-Rhône Alpes, le Département CD74 et la Communauté de communes financent le Service Public de la Performance Énergétique et de l'Habitat (SPEEH). Ce service de conseils est gratuit, indépendant de tout fournisseur d'énergie et d'équipements, permet de répondre en toute neutralité aux questions énergétiques liées à la rénovation ou à la construction de logements. Sur le territoire, deux permanences par mois se déroulent dans les locaux de la collectivité.

LE CONSEILLER EN ÉNERGIE: AUDITS & PLAN D' ACTIONS

Dans le cadre du programme ACTEE* 2, les communes ont eu la possibilité de signer une convention avec le SYANE (le Syndicat de l'énergie de Haute-Savoie) pour bénéficier des services d'un conseiller en énergie. Ce dernier les aide alors à maîtriser leurs consommations et leurs dépenses énergétiques. Pour ce faire, il réalise des audits énergétiques sur leur patrimoine bâti et propose des plans d'actions pour améliorer leurs performances énergétiques. Ces audits sont financés intégralement par le programme ACTEE. Plusieurs projets de rénovation de bâtiments ont ainsi été lancés. Les communes engagées dans la démarche, ainsi que l'intercommunalité, bénéficient d'une solution informatique de suivi énergétique: Deepki.

*Actions des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique.

18

communes adhérentes

27

bâtiments audités

2 PERMANENCES

le 1^{er} mardi du mois au siège à Publier

le 3^e mardi du mois à Abondance

BILAN 2021 (JANVIER À DÉCEMBRE)

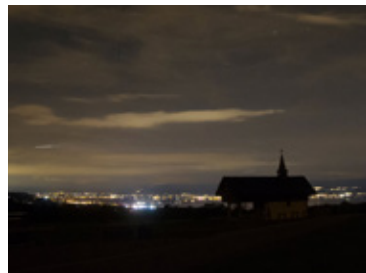
179

contacts
téléphoniques

37

rendez-vous en
permanence avec
conseiller

1 accompagnement
pour la réalisation de travaux de rénovation



LA NUIT EST BELLE



21 mai 2021

Thème la biodiversité et la redécouverte du patrimoine nocturne.

12 communes participantes

>> SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE ET POLLUTION LUMINEUSE NOCTURNE : LA NUIT EST BELLE

Déjà partenaire en 2020, la CCPEVA s'est associée cette année encore au Grand Genève pour l'événement La nuit est belle ! L'intercommunalité joue un rôle de relais et de coordination pour les 22 communes membres. Cette action de sensibilisation invite les élus, les habitants, les commerçants et les entreprises... à s'engager dans une lutte pérenne contre la pollution lumineuse. Cette action de sensibilisation et de communication permet d'aider le territoire à adopter de nouvelles habitudes :

- **conduire avec les communes** une action durable sur l'éclairage public et la baisse des consommations énergétiques : objectif PCAET (plan climat-air-énergie territorial)
- **travailler sur l'identification** et/ou la restauration d'un réseau écologique propice à la vie nocturne (trame noire) via le Contrat de Territoire Espace Naturel Sensible CTENS

Les communes participantes : Champanges, Chevenoz, Évian-les-Bains, la Chapelle d'Abondance, Lugrin, Marin, Maxilly-sur-Léman, Neuvecelle, Publier, Saint-Gingolph, Saint-Paul-en-Chablais, Vinzier

COLLECTE ET VALORISATION DES MASQUES JETABLES

L'INTERCOMMUNALITÉ PROPOSE AUX COMMUNES VOLONTAIRES UNE SOLUTION DE COLLECTE ET DE RECYCLAGE DES MASQUES CHIRURGICAUX JETABLES.

Avec l'épidémie actuelle, nombre de masques jetables sont utilisés chaque jour, générant de nouveaux déchets. Composés de plastiques, beaucoup sont abandonnés dans la nature, d'autres sont jetés dans les poubelles de tri. Ils engendrent des risques sanitaires pour les opérateurs. L'incinération est la solution de gestion la plus répandue car elle assure la destruction des pathogènes. Cependant, pour éviter une pollution massive, la filière recyclage s'est emparée du sujet. La CCPEVA a souhaité y participer en recyclant les masques utilisés par ses agents et par les agents des communes.

Une seconde vie qui se déroule dans l'Ain

Située dans l'Ain, l'association TEHP (territoire à énergie humaine positive) travaille avec un consortium d'acteurs de la Plastics Vallée qui se sont alliés pour créer une filière de traitement des masques et leur donner une seconde vie.

5 ÉTAPES TRANSFORMENT LES MASQUES EN VÊTEMENTS TECHNIQUES



- 1 Masques collectés et hygiénisés** (élimination de toutes charges virales)
entreprise Sold'aire (01)
- 2 Broyés et régénérés** sous forme de granulés de polypropylène
société Cycl-Add (01)
- 3 Transformés en fil technique**
société Ain fibres (01)
- 4 Tissés**
société Billon (01)
- 5 Confectionnés** en vêtements techniques
société Aura Évolution (01).



Les barrettes sont triées dans les déchets métalliques pour être refondues et les élastiques sont destinés à être injectés dans les pièces plastiques.

26 COLLECTEURS TOTEMS INSTALLÉS DANS LES LOCAUX INTERCOMMUNAUX ET SUR LES COMMUNES VOLONTAIRES

- Champanges
- Chevenoz
- Évian-les-Bains
- Larringes
- Publier
- Vinzier

(15 collecteurs, personne référente: Emmanuel Vesin, chef de service nettoyage des bâtiments)

- La Chapelle d'Abondance



“ La collectivité n'a pas vocation à être au centre de cette organisation de plateforme, mais à en être l'une des parties prenantes comme tout autre acteur socio-économique du territoire. ”

ACCOMPAGNER...

>> ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN COLLABORANT AVEC TOUS LES ACTEURS

Plateforme territoriale en transition

La transition écologique est une démarche commune. De nombreux acteurs, par leurs projets ou leur utilisation de ressources locales, y contribuent déjà. Afin de l'accélérer, une coopération accrue entre chacun des acteurs est nécessaire.

La communauté de communes a lancé une "Plateforme territoriale de transition". C'est une organisation dédiée à la coopération des parties prenantes sur un territoire. Elle vise à faciliter les interactions entre acteurs ainsi que leur recours à des dispositifs de collaboration existant localement. Cette organisation encourage également le développement de projets collectifs (multi-acteurs) sur le territoire.



Deux ateliers design (méthode de travail collaborative) ont eu lieu (40 participants) avec des projets en cours de lancement: écolieu et hydroélectricité, photovoltaïque et agriculture, rencontres dédiées aux professionnels sur le territoire.

[RICHESSES PATRIMONIALES]

Comment valoriser le patrimoine ?



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE

OBJECTIFS DU LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE



SENSIBILISER

les habitants et les professionnels
à leur environnement



PRÉSENTER LE PATRIMOINE

du territoire dans toutes ses
composantes



PROMOUVOIR

la qualité architecturale, urbaine et
paysagère



INITIER LE PUBLIC JEUNE

à l'architecture, à l'urbanisme,
au paysage et au patrimoine

NOUVEAUX PROJETS ET POURSUITE DE LA SENSIBILISATION

Après avoir signé en 2019 une convention pour le label Pays d'art et d'histoire avec le ministère de la Culture, la communauté de communes met en œuvre une démarche active de connaissance, de conservation et de médiation des patrimoines, de l'architecture et des paysages en faveur de la qualité du cadre de vie.

>> 3 NOUVEAUX PROJETS

Futur Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) : rédaction du programme scientifique et culturel



La création de cet équipement de référence des Villes et Pays d'art et d'histoire est prévue à Évian-les-Bains, au sein de la Buvette Cachat. Un projet scientifique et culturel a été rédigé pour en définir les grandes orientations et les stratégies. Amorcé en 2021, ce travail a été déposé à la Direction générale des affaires culturelles Auvergne Rhône-Alpes en juin 2022. Un comité scientifique composé de professionnels de la Région (architecte du patrimoine, géologue, archéologue, professeur de physiologie du sport à l'université de Lausanne, et deux historiennes) a validé les orientations.

Schémas architecturaux et paysagers

Pour ce projet démarré il y a un an, une première phase de diagnostic s'est déroulée jusqu'à la fin de l'été. Chaque commune a été visitée et les mairies ont participé au diagnostic en répondant à des questionnaires et en assistant à des ateliers de réflexion et d'échanges. Le projet doit s'achever à l'été 2022. Chaque commune recevra alors un exemplaire de la documentation produite, afin de l'aider dans son développement urbanistique et paysager.

Promouvoir le label pays d'art et d'histoire

Afin de faire connaître le label, la commission patrimoine étudie la réalisation de panneaux « Pays d'art et d'histoire ». Ces panneaux seraient implantés aux entrées des communes afin de promouvoir l'existence du label aux habitants comme aux visiteurs.



>> POUR TOUS LES PUBLICS

Des nouvelles vidéos sur le patrimoine

Dans le cadre du programme européen ALCOTRA (Alpes Latines COopération TRAnsfrontalières) 2014-2021 visant à "promouvoir l'action culturelle en territoire alpin", deux vidéos ont été tournées. La première, intitulée *Une miette de GR5-épisode 2*, a pour thème la découverte des activités hivernales et de la fruitière à La Chapelle d'Abondance. La seconde, intitulée *Au bord de l'Ugine*, est un reportage sur les activités d'autrefois au bord de cette rivière qui sépare la vallée d'Abondance du pays d'Évian. Un autre projet de création de vidéos courtes a débuté en 2021. Deux vidéos ont été tournées : l'une à Meillerie – La rue des pêcheurs – et l'autre à Féternes-Château-Vieux. Préparation pour 2022 de deux autres vidéos pour valoriser les fermes pédagogiques du territoire et la chapelle de Maraîche à Neuvecelle.



Visite guidée du Clos d'Aulps à Publier

En collaboration avec le service culturel de Publier, la CCPEVA a organisé et assuré deux visites guidées de cette propriété privée ouverte exceptionnellement à l'occasion des Journées européennes du patrimoine. L'histoire du domaine et de l'un de ses propriétaires, l'abbé de Notre-Dame d'Aulps, Joseph-Emmanuel de Blonay, a ainsi pu être contée.

2 visites guidées **80** visiteurs

Actions pédagogiques scolaires : perturbations liées à la Covid

L'organisation d'activités de découverte du patrimoine pour les scolaires a été de nouveau compromise par la crise sanitaire de la Covid-19. En effet, toutes les classes ayant prévu un séjour sur le territoire (classe verte, classe de découverte, etc.) ont dû annuler leur venue. Le service Pays d'art et d'histoire de la CCPEVA a toutefois pu organiser quelques activités pour les scolaires du territoire, notamment lors des *Journées européennes du patrimoine* pour les scolaires les 16 et 17 septembre. Les enfants ont ainsi bénéficié d'une sensibilisation au patrimoine grâce aux associations, sites culturels et guides locaux.

ANIMATIONS

252 enfants

11 classes

de la petite section au CM2

JOURNÉES DU PATRIMOINE

485 enfants

19 classes

de la petite section au CM2



D'IMPORTANTES TRAVAUX POUR LES ITINÉRAIRES



La collectivité assure l'entretien et la valorisation touristique des itinéraires intercommunaux pédestres et VTT dont sa signalétique ainsi que le mobilier Géoparc. Elle pilote aussi le projet de prolongement de l'itinéraire des bords de Dranse.



21 et 22 août

Thollon-les-Mémises

Coupe du France de VTT enduro

Participation à la préparation des parcours par la CCPEVA



>> SENTIERS : ENTRETIEN RÉGULIER ET TRAVAUX

Dans le pays d'Évian

En plus de l'entretien régulier, différents travaux ont été effectués :

- reprise d'assises/renvois d'eau (confiés à l'association Lou Vionnets) sur huit secteurs différents (Vigne de Pont et Gresin, sur le chemin de Bacounis, sur le passage de Balairon, etc.).
- remplacement d'une passerelle sous la mairie de Maxilly-sur-Léman, remplacement du bois sur la barrière au-dessus de la carrière de la Balle, reprise par travaux de terrassement du chemin entre la mairie de Maxilly-sur-Léman et Torrent, mise en place de copeaux sur le sentier longeant le Maravant.



En vallée d'Abondance

D'importants travaux de réfection du chemin des bords de Dranse (Abondance-Bonnevaux) ont été effectués par les services de CCPEVA, à la suite des fortes pluies du début d'été. Des travaux d'élagage, broyage (Abondance) et de pose de signalétique réglementaire (Chevenoz) ont été faits. Enfin, des reprises de sentiers (piochages) ont été réalisées sur 12 secteurs différents (sous le col de Floray, sous le col d'Ubine, passage de Savolaire, etc.).

SIGNALÉTIQUE D'ALPAGE

42 panneaux
à renouveler

 **609 km** de sentiers
pédestres et itinéraires
trails balisés

 **512 km**
inscrits au
Plan
Départemental
des Itinéraires
de Promenade
et de Randonnée
(PDIPR)

 **51 km**
d'itinéraires VTT
complémentaires
labellisés
Fédération
Française
de Cyclisme.

CHEMIN CYCLO-PÉDESTRE DES BORDS DE DRANSE

 **22,4 km**
de chemin ouvert (Châtel-Abondance)

 **16,1 km** en cours de
travaux (Abondance –Chevenoz)

 **4 km** de continuité
supplémentaire à l'étude
(Chevenoz-Bernex).

>> MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR DE LA RANDONNÉE (2020-2024)

Les plans de balisage sont en cours d'actualisation (secteurs Féternes, Larringes, Marin, La Chapelle d'Abondance - dont le GR5 de Chevenne au col des Mattes -) et le mobilier de balisage ont été renouvelés selon les plans actualisés en 2020. La pose a été effectuée par l'équipe sentiers de la CCPEVA et Lou vionnets. Une consultation publique pour la pose du mobilier de la signalétique a été également lancée et deux nouveaux équipements de sécurité (marches câblées et mains courantes) ont été posés à La Chapelle d'Abondance (La Plagne) et Abondance (sous les châteaux de Tavaneuse). Enfin, entre le col et Chalets de Bise, la CCPEVA a déposé deux dossiers d'autorisation de travaux de réhabilitation du GR5, au titre de Natura 2000 et du site classé.

Renouvellement de la signalétique d'information sur les alpages

- Demande de renouvellement auprès de la SEA (Société d'Économie Alpêtre). Pose en 2022/2023.
- Conception de bandeaux complémentaires valorisant les espaces naturels sensibles et protégés (APPB, Natura 2000, site classé), en concertation avec le service environnement.

>> CYCLO-PÉDESTRE : ITINÉRAIRE DES BORDS DE DRANSE (ABONDANCE À BERNE)

Continuité des itinéraires

5,3 km ont été réalisés (finitions en 2022) à Chevenoz et Vacheresse (entre Ecotex et Les Avanchy) ainsi que 800 m à Abondance (Sous le Pas). Le tronçon en rive gauche a été finalisé et en rive droite, les travaux démarrés à Abondance en 2020 se poursuivent (création de la piste du chemin par terrassement, pose d'une passerelle de 22 mètres et réalisations d'études géotechniques complémentaires).

Assurer la maîtrise foncière

Les demandes d'occupation temporaire sur terrains (Abondance) ou la poursuite des négociations foncières à l'amiable (servitude de passage et promesses de vente) se sont poursuivies. Les démarches environnementales ont été faites afin d'engager une procédure de DUP [Déclaration d'utilité publique] de Châtel à Chevenoz et d'assurer une maîtrise foncière complète des terrains privés. Enfin, les marchés publics ont été lancés pour l'accompagnement administratif de la procédure de DUP et d'enquête parcellaire [EP].



Autres missions



Commandes de fournitures et importants travaux de remise en état du **mobilier de la Géoroute** (Géopark) pour le contrôle de l'UNESCO.



Financement de l'entretien de la ViaRhôna (commune de Saint-Gingolph – 3 km) en tant qu'itinéraire PDIPR.



Signalétique raquettes: commandes ponctuelles de matériel sur l'ensemble du territoire.



Maintenance et surveillance de **la Via Ferrata des Saix de Miolène**

EXTENSION ET RÉAMÉNAGEMENT DU SIÈGE DE LA CCPEVA



La CCPEVA accompagne les utilisateurs dans la gestion des réservations des gymnases et en effectue l'entretien courant. Elle en garantit également l'accessibilité et améliore les conditions d'accès pour les personnes à mobilité réduite.



La communauté de communes assure la gestion et l'entretien :

- Gymnase du Gavot (Saint-Paul-en-Chablais)
- Gymnase à Abondance
- Gymnase des Verdannes (Évian-les-Bains)
- Locaux CCPEVA et ancien collège des Rives du Léman (Publier)
- Locaux CCPEVA à Abondance (ex 2CVA)
- Gendarmerie à Abondance (location au ministère de la Défense)
- Trésors Public à Abondance

En dehors des créneaux réservés aux collèges, les gymnases sont prêtés aux associations sportives du territoire à l'année ou de façon plus ponctuelle pour l'organisation de manifestations.

“ L'énergie des infrastructures est le premier émetteur de gaz à effet de serre. L'entretien et la rénovation sont essentiels pour la maîtrise de nos coûts. ”

>> 2 PROJETS PHARES

■ Extensions du siège de la CCPEVA

Démarrage des travaux en juin 2021 pour une fin prévue en septembre 2022.

■ Réaménagement des bâtiments existants au siège de la CCPEVA afin d'intégrer le personnel en charge de la gestion administrative du service de l'eau et de l'assainissement



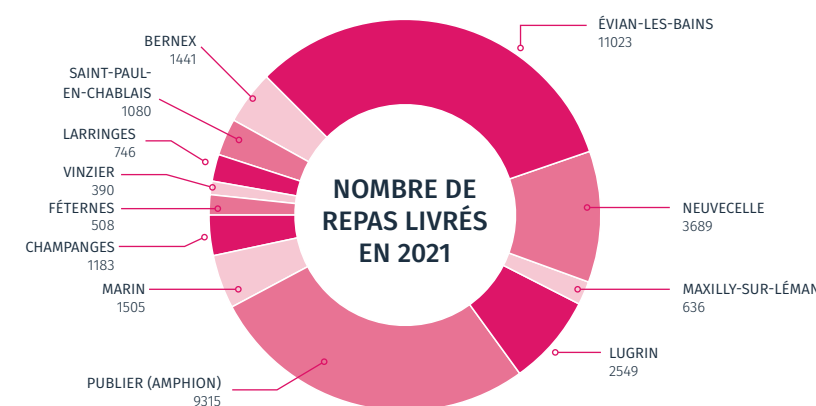
[COHÉSION SOCIALE ET INCLUSION]

Comment garantir le bien-être de chacun ?



SENIORS : FAVORISER LE MAINTIEN À DOMICILE

La CCPEVA assure le portage des repas à domicile et soutient les interventions assurées par les associations d'aide à domicile en milieu rural (ADMR).



» LE PORTAGE DES REPAS À DOMICILE

La communauté de communes propose un service de livraison de repas à domicile pour les personnes âgées de 65 ans* et plus ou atteintes d'un handicap.

Un service au tarif inchangé depuis 11 ans

Deux agents assurent les tournées. Un agent, à mi-temps, est chargé du suivi administratif (factures, commandes des repas) et un agent assure les remplacements. Les repas sont commandés auprès de la société Elior (Marignier). En vallée d'Abondance, ce service de repas est assuré par les EHPADs. Le service fonctionne du lundi au samedi y compris les jours fériés.

*Certaines dérogations peuvent être accordées aux personnes de moins de 65 ans qui rencontrent des problèmes de mobilité.

 **+ 468 repas** supplémentaires par rapport à 2020

34 065 repas livrés par les agents de la communauté de communes

 **125 bénéficiaires** en moyenne sur l'année 2021

 **7,88 € TTC** le repas, facturé aux communes et fixé par le Conseil communautaire (tarif inchangé depuis 2010)

» SOUTIEN AUX SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

La communauté de communes se substitue, depuis quatre ans, aux communes pour soutenir financièrement les structures d'aide et d'accompagnement à domicile du territoire.

Les opérateurs concernés sont les ADMR Rives Est du Léman, du Gavot, les Soldanelles et du Val d'Abondance. Avec d'autres services comme le transport à la demande PTI BUS ou le portage des repas, la communauté de communes souhaite ainsi conforter

les mesures et les aides contribuant à favoriser l'autonomie, l'accès au soin et à prévenir l'isolement social.

RÉPARTITION SELON LES ADMR

- **ADMR Rives Est du Léman** 19 927 € pour 16 950 heures
- **ADMR du Gavot** 16 268 € pour 11 322 heures
- **ADMR les Soldanelles** 12 747 € pour 10 843 heures
- **ADMR du Val d'Abondance** 7 558 € pour 5 260 heures



56 500 € versés aux ADMR

44 375 heures à domicile auprès de :

400 bénéficiaires



POURVOIR À L'ÉPANOUISSEMENT DE LA JEUNESSE

La communauté de communes intervient auprès des parents, des enfants, des assistants maternels et des gardes à domicile via le relais petite enfance (RPE). Elle soutient également divers acteurs, dispositifs ou actions en faveur des enfants et des jeunes.



177 enfants accompagnés par leur assistant maternel ou leur garde à domicile, ont participé à des temps collectifs organisés par le RPE.

>> RELAIS PETITE ENFANCE : OBJECTIFS POURSUIVIS ET NOUVEAUTÉS !

LE RELAIS PETITE ENFANCE A REPRIS, CETTE ANNÉE, PROGRESSIVEMENT LES ANIMATIONS POUR LE PUBLIC ET A CHANGÉ DE NOM.

LE RAM devient RPE

L'ordonnance du 19 mai 2021 a modifié le nom des Relais Assistants Maternels en Relais Petite Enfance (RPE). Dans ce cadre, en octobre 2021, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a présenté le nouveau guide référentiel qui est venu préciser les missions des RPE.

Informer : mission accomplie

312 familles ont reçu une information individuelle ou collective concernant la recherche d'un mode d'accueil, la parentalité ou pour être accompagnées dans les démarches administratives liées à l'embauche d'un professionnel de l'accueil individuel ou simplement pour échanger sur l'accueil.

232 assistants maternels et gardes à domicile différents ont bénéficié d'un renseignement, d'un accompagnement dans le cadre de l'exercice de leur emploi.



Professionalisation des assistants maternels et gardes à domicile : une offre diversifiée

LE RPE PROPOSE AUX ASSISTANTS MATERNELS ET GARDES À DOMICILES DES FORMATIONS ET DES TEMPS D'ÉCHANGE POUR LEUR PRATIQUE.

communication gestuelle associée à la parole, bureautique et anglais.

✓ 27 assistants maternels ont participé.

■ **Des MOOC** ont été mis à disposition des professionnels (différentes formations sur l'alimentation chez le jeune enfant, accompagner l'enfant dans le deuil, travailler avec les familles, la famille en mutation...).

✓ 4 assistants maternels ont participé

■ **Temps d'échanges « PAPOTE ».** 15 séances ont été proposées, en visio ou en présentiel sur des thématiques différentes (la motricité, le surnom l'art chez le jeune enfant, les limites, l'observation...).

✓ 23 professionnels ont participé.

■ **Des réunions à thème** (projet d'accueil, gestes et postures, 1^{res} rencontres avec les parents...) et des moments festifs (jeux, détente...) sont proposés

en soirée pour permettre aux professionnels d'échanger et de se retrouver.

✓ 31 professionnels ont participé.

■ **Des temps collectifs** qui offrent des espaces d'exploration pour les enfants et d'échanges professionnels pour les assistants maternels et gardes à domicile.

✓ 59 assistants maternels sont venus sur 8 communes.

*organisme chargé du déploiement de la politique de professionnalisation des salariés du particulier employeur ou par le compte personnel de formation.

74 professionnels ont bénéficié de ces temps de professionnalisation.



PROJETS 2021



25 professionnels de la CCPEVA ont profité de cette journée.

>> LA JOURNÉE DÉPARTEMENTALE DES ASSISTANTS MATERNELS

Cette année, la CCPEVA a accueilli, sur son territoire, les assistants maternels du Département à l'occasion de leur journée départementale. Cet événement organisé conjointement avec la CAF, la PMI et grâce à l'implication du réseau départemental de RPE a été réalisé sous forme innovante. Le Docteur Patrick Ben Soussan, pédopsychiatre est intervenu à distance, sur la thématique *Voir le monde avec des yeux d'enfants pour enrichir ma pratique professionnelle*. Les professionnels ont également profité de cette visio, de chez eux ou en réunion avec les animatrices du RPE. L'après-midi était consacré à des ateliers de professionnalisation animés par des intervenants extérieurs.



>> UN PARTENARIAT RICHE EN RESSOURCES

Le maillage partenarial a permis d'offrir au public des interventions variées pour diversifier l'offre, à promouvoir les ressources locales, à éveiller la curiosité, à prendre plaisir. Grâce au soutien des communes de la CCPEVA et de la CAF, des artistes, autoentrepreneurs, conférenciers, musiciens, médiateurs culturels, animateurs environnement, etc. ont permis de mettre en place des actions sur le territoire.

ANIMATION NATURE: NOUVEAUTÉ 2021

Le service a mis en place des animations nature avec le service environnement. Ainsi, tous les mois, une sortie est animée et délocalisée sur le territoire. Chaque trimestre, une animation est proposée aux familles ainsi qu'aux professionnels de la petite enfance.

>> ET POUR LES PLUS GRANDS : POURSUITE DES SOUTIENS AUX ACTIVITÉS QUOTIDIENNE

La CCPEVA soutient également divers acteurs, dispositifs ou actions en faveur des enfants et des jeunes.



Soutien au dispositif « savoir nager »

La communauté de communes s'engage financièrement pour soutenir le dispositif « savoir nager », apprentissage prioritaire et obligatoire dans les écoles. Il est pratiqué dans les trois centres nautiques du territoire: la Cité de l'Eau (Publier), la piscine d'Évian-les-Bains et le centre nautique de Châtel. Les trois centres mettent chaque année à disposition des maîtres-nageurs pour encadrer les séances et réservent des créneaux horaires spécifiques.



257 880 € pour **557 élèves**
dédiés au dispositif
« savoir nager »



Activités aux collèges: aides financières

Pour les aider dans la mise en place des activités culturelles, pédagogiques et sportives, la CCPEVA attribue chaque année une aide financière aux collèges.



27 303 €
versés aux collèges



Soutien financier à la mission locale jeune du Chablais

L'intercommunalité participe aussi à la mission locale, service pour les jeunes du Chablais, qui œuvre pour leur insertion professionnelle et sociale.



55 024 €
en faveur de l'insertion des jeunes



RÉDUIRE LES INÉGALITÉS D'ACCÈS: SERVICES PUBLICS ET NUMÉRIQUES

Rendre les services publics accessibles à tous, notamment aux personnes les plus isolées, dans les communes rurales, est une des priorités de la CCPEVA. Cette dernière facilite les démarches administratives et l'usage quotidien du numérique, et intervient également en faveur de l'accès aux droits.

>> SERVICE PUBLIC ITINÉRANT SUR LE TERRITOIRE

Début 2021, le conseil communautaire décidait de lancer un nouveau service public itinérant pour le territoire pays d'Évian – vallée d'Abondance, afin que le service public vienne jusqu'aux habitants. Gratuites, les permanences, ouvertes à tous, ont démarré le 1^{er} décembre 2021. Elles sont organisées dans des locaux communaux, en attendant de recevoir le véhicule aménagé qui sillonnera le territoire.

Labellisé France Services

Ce service itinérant a fait l'objet d'un audit de qualité afin de bénéficier du label France Services. Ce dernier est une garantie, pour les usagers, de pouvoir effectuer leurs démarches du quotidien auprès des principaux organismes partenaires: le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance Maladie, l'Assurance retraite, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et la Poste, dans un lieu unique. Il garantit également qu'ils seront reçus par des personnes formées et disponibles.

Maintien de la solidarité et de la cohésion sociale

Orienter, aider à la constitution d'un dossier, à l'utilisation des services et outils numériques et à la prise de rendez-vous avec les organismes adéquats, etc., les services proposés concernent plusieurs domaines: emploi, retraite, santé/social, état civil et famille, justice, budget, logement, mobilité et courrier. La politique de la CCPEVA en matière de solidarité et de cohésion sociale est ainsi renforcée, garantissant le bien-être des habitants où qu'ils vivent sur le territoire.

17 COMMUNES ACCUEILLEN LES PERMANENCES

Bernex	Lugrin	Saint-Gingolph
Bonnevaux	Marin	Thollon-les-Memises
Champanges	Maxilly-sur-Leman	Vacheresse
Chevenoz	Neuvecelle	Vinzier
Évian-les-Bains	Publier	
Féternes	Saint-Paul-en-Chablais	
Larringes		

>> UN CONSEILLER NUMÉRIQUE POUR LE TERRITOIRE

En 2021, la candidature de la CCPEVA a été retenue pour bénéficier du dispositif « Conseiller numérique France Services » lancé par l'État dans le cadre du volet « Inclusion numérique » du plan France Relance. Ce dispositif permet aux structures privées et publiques d'obtenir une subvention de l'État afin de financer l'emploi d'un conseiller numérique.

3 PRIORITÉS pour le conseiller numérique



SOUTENIR

les usages quotidiens du numérique: travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, etc.;



SENSIBILISER

aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques: s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, etc.;



ACCOMPAGNER VERS L'AUTONOMIE

pour réaliser des démarches administratives en ligne, seul.

>> FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS: PERMANENCES SUR LE TERRITOIRE

Lieu d'information sur les droits et les devoirs de chacun, l'antenne de justice et du droit en Chablais bénéficie d'une participation financière de l'intercommunalité. Elle propose un accompagnement pour les victimes ainsi qu'un espace de résolution des conflits. Située à Thonon-les-Bains, l'antenne de justice et du droit en Chablais déploiera, en 2022, des permanences délocalisées sur le territoire.

40 661 €

en faveur de l'accès aux droits

2022 permanences de l'antenne de justice et du droit sur le territoire



QUAND LA MUSIQUE SE DÉPLACE VERS LES PUBLICS : ÉGALITÉ & QUALITÉ

La communauté de communes soutient les écoles de musique du territoire dans le cadre du schéma intercommunal des enseignements artistiques.

Validé il y a deux ans, le schéma intercommunal des enseignements artistiques (SIEA) de la communauté de communes a pour principal objectif de garantir une équité d'accès de la population à l'enseignement spécialisé des disciplines musicales sur le territoire.

Les objectifs

- **Mettre en place un réseau structurant** entre les écoles de musique du territoire ;
- **Développer l'offre** des enseignements artistiques spécialisés sur le territoire ;
- **Favoriser l'harmonisation des pratiques** professionnelles et approfondir les collaborations interécoles ;
- **Professionaliser** l'enseignement artistique sur le territoire ;
- **Favoriser l'animation** de la vie sociale et culturelle du territoire, et permettre la reconduction de projets d'envergure, comme celui d'« En avant l'Opéra » avec toutes les écoles du territoire mené en 2017-2018.



>> TOUS EN SCÈNE : LES MUSICIENS DANS LES ÉCOLES

Dans le cadre du SIEA, le Conservatoire à Rayonnement Communal d'Évian-les-Bains et l'école de musique Neige et Soleil ont conçu en 2021 des projets pédagogiques avec les établissements scolaires du territoire. Dans chaque école participante (écoles primaires de Vacheresse, Thollon-les-Mémises, Saint-Paul-en-Chablais, Champanges, Neuvecelle, Maxilly-sur-Léman, et Évian-Saint-Bruno, Détanche, Centre, Hauts d'Évian, Mur Blanc), des orchestres avec les enfants musiciens de l'établissement scolaire ont été formés pour accompagner les élèves sur des chants préparés

durant l'année avec leur professeur et grâce à l'appui d'un musicien intervenant. Ainsi, les enfants ont-ils vécu l'expérience de l'artiste en scène. Grâce au SIEA des projets musicaux et pédagogiques inter-établissements sont nés.

>> PARTENARIAT AVEC LES BIBLIOTHÈQUES DU PAYS DE GAVOT

Le soutien de la CCPEVA permet de construire des projets musicaux et pédagogiques inter-établissements. Ainsi l'école de musique Neige et Soleil a proposé 4 séances d'éveil musical gratuites et ouvertes aux enfants de 3 à 5 ans au sein des bibliothèques du Pays de Gavot. Toutes les séances ont été complètes. Un conte musical a également été organisé par une élève de l'école.



294 173 €

versés aux écoles de musique pour un enseignement de qualité et accessible à tous.

1 600 enfants

12 concerts organisés en juin et juillet

60 enfants

ont participé à l'éveil musical

40 participants

au conte musical organisé par une élève



[FONCTIONNEMENT]

Au service de nos ambitions



DE NOUVEAUX OUTILS D'AIDE À LA DÉCISION

Le Système d'Information Géographique (SIG) est mutualisé avec la Ville d'Évian-les-Bains.

Le SIG [Système d'Information Géographique] a la charge de dématérialiser les documents d'informations géographiques au sein de la collectivité. Il gère la collecte et la mise en forme des données cartographiques. En décrivant et en représentant le territoire intercommunal, il aide les services et les élus à la décision.

Le service :

- collecte, traite et intègre des données du territoire des réseaux d'eau potable au PLU, mais aussi du Plan de Prévention des risques ou des données environnementales (NATURA 2000, Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique, des zones humides, etc.) ;
- développe, déploie et met à jour des outils pour les services, les élus et les citoyens ;
- forme des utilisateurs aux outils ;
- production de carte, des requêtes spécifiques et de transmission des données vers des bureaux d'études, des prestataires, extérieurs ou des communes.

2021 : nouveaux outils

- Une cartographie générale du réseau d'eau potable. Le service des eaux est doté d'outils (métier, terrain, bureau) pour la consultation et la mise à jour de ces données.
- Une application pour les chantiers. C'est une représentation cartographique des chantiers réalisés par la CCPEVA. Les services peuvent ajouter les futurs travaux et la carte est disponible en consultation pour les élus.

+ de 500 km

de réseaux cartographiés et environ

250 points

d'installation importants (réservoir, captage, source, UV...) répertoriés.

36
utilisateurs
en consultation

20
utilisateurs
éditeurs

323 664 hits
nombre de connexions
aux applications publiques



34 autres demandes
pour le service (export de données, plans, requêtes spécifiques...)



1 061 visites
sur les applications des services



DES ÉQUIPES RENOUVELÉES AUX EXPERTISES VARIÉES

La commission d'embauche est présidée par la Vice-Présidente déléguée aux ressources humaines, la Vice-Présidence concernée par le recrutement, le supérieur hiérarchique direct et le chef du service des ressources humaines.

28,8 ETP
intégrés

CHANGEMENTS AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Noël Duvand a remplacé Monsieur Xavier Deconche (Publier).

Monsieur Joël Bosson a été remplacé par Gilles Tournier (Publier). Il a pris place le 10 janvier 2022.

>> COMPÉTENCE EAU POTABLE : EFFECTIF IMPORTANT

La compétence Eau Potable a été intégrée au 1^{er} janvier 2021. Elle représente un nombre d'agents importants et un nombre d'installations conséquentes.

>> UNE JOURNÉE DE COHÉSION D'ÉQUIPE

En 2021, la communauté de communes a, de nouveau, organisé une journée de cohésion pour tous les agent.e.s de la collectivité, le 23 septembre. Elle a débuté par un repas au sein de la salle des fêtes de Champanges. Ensuite, tous les agent.e.s se sont retrouvés au bois de Larringes pour participer à une course d'orientation par équipe.



1 546
bulletins de paies sur toute l'année

550 arrêtés relatifs à la carrière, à l'absence et à la paie

440
courriers
rédigés

2
départs
en retraite

ARRIVÉE

25
agent.e.s titulaires

40
agent.e.s en CDD



DÉPART

30 agents

128 agents
en effectif permanent
(soit 125 ETP -
Équivalent Temps Plein)



41 postes publiés



41 commissions
d'embauche

282 candidatures traitées
(spontanée, à la suite
d'une annonce, stage,
alternance, etc.)



UNE STRUCTURE FINANCIÈREMENT AUTONOME



La communauté de communes est une structure intercommunale à fiscalité propre ; elle a la possibilité de lever l'impôt. Elle est autonome financièrement ; elle vote chaque année les taux d'imposition communautaires et en perçoit le produit fiscal. Ses ressources de fonctionnement sont également constituées des produits liés aux redevances pour services rendus, et des dotations et subventions.

Quelles sont les ressources financières ?

- Le produit des taxes directes locales quote-part de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti et la totalité de la fiscalité économique (notamment la cotisation foncière des entreprises, la cotisation sur la valeur ajoutée, la taxe sur les surfaces commerciales et le versement transport).
- Les produits liés aux redevances pour services rendus : l'assainissement, le portage des repas, les transports scolaires et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- Les dotations et subventions dont la dotation globale de fonctionnement versée par l'État.

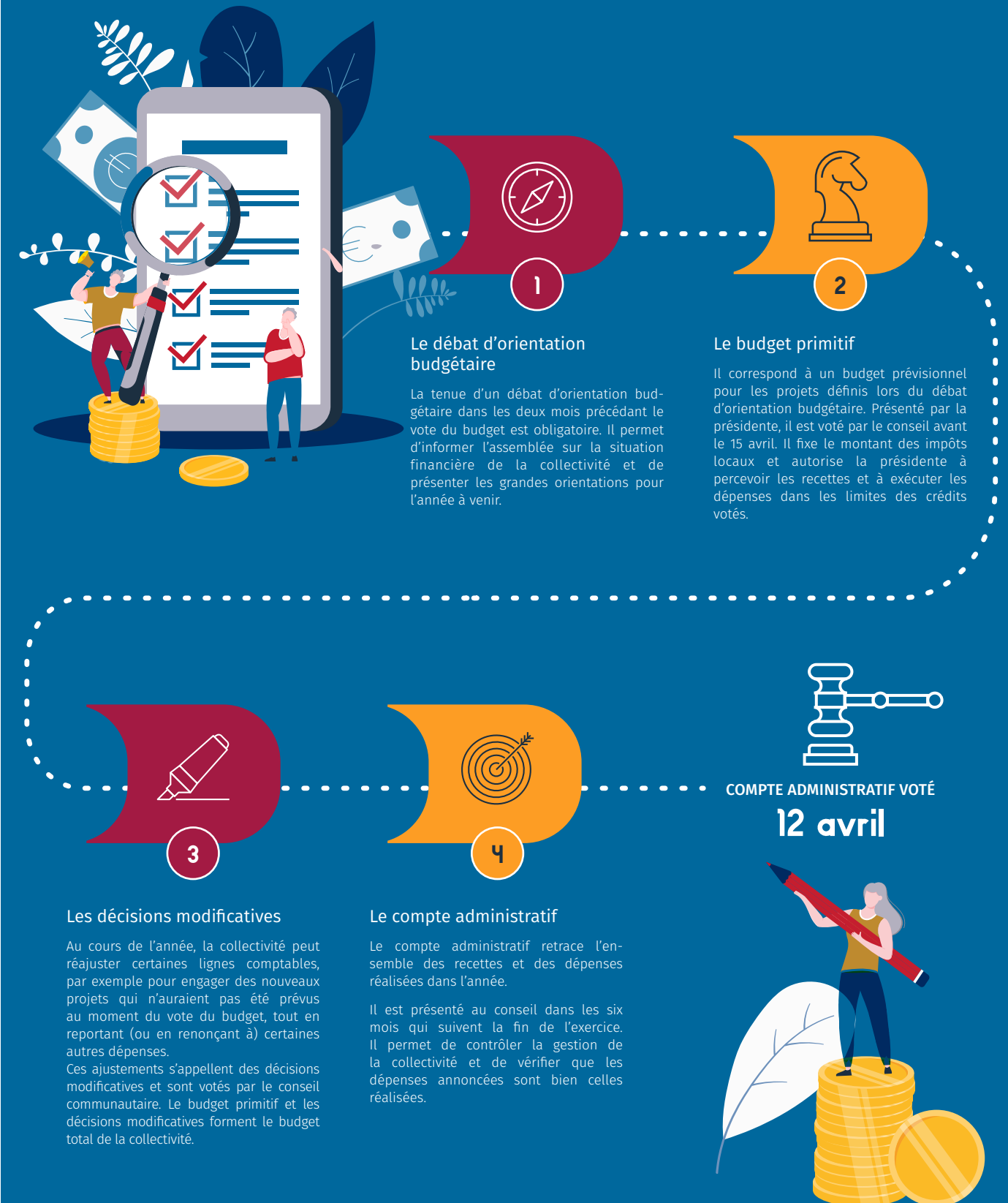
En 2021, la CCPEVA a maintenu la fiscalité locale à son niveau de 2020 tout en poursuivant l'harmonisation de certains taux à la suite de la fusion des communautés de communes du Pays d'Évian et de la vallée d'Abondance.

- Taxe d'habitation : 3,73 %
- Taxe sur le foncier bâti : 2,65 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 12,98 %*
- Cotisation foncière des entreprises : 24,20 %*
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 8,32 %

* Les taux de la taxe sur le foncier non bâti, de la cotisation foncière des entreprises et du versement transport n'étaient pas identiques dans les anciennes communautés de communes. Ils font l'objet d'une harmonisation progressive sur une durée de 2 à 8 ans. Les taux mentionnés sont les taux moyens pondérés (dits « taux cibles »).

L'élaboration budgétaire en 4 étapes

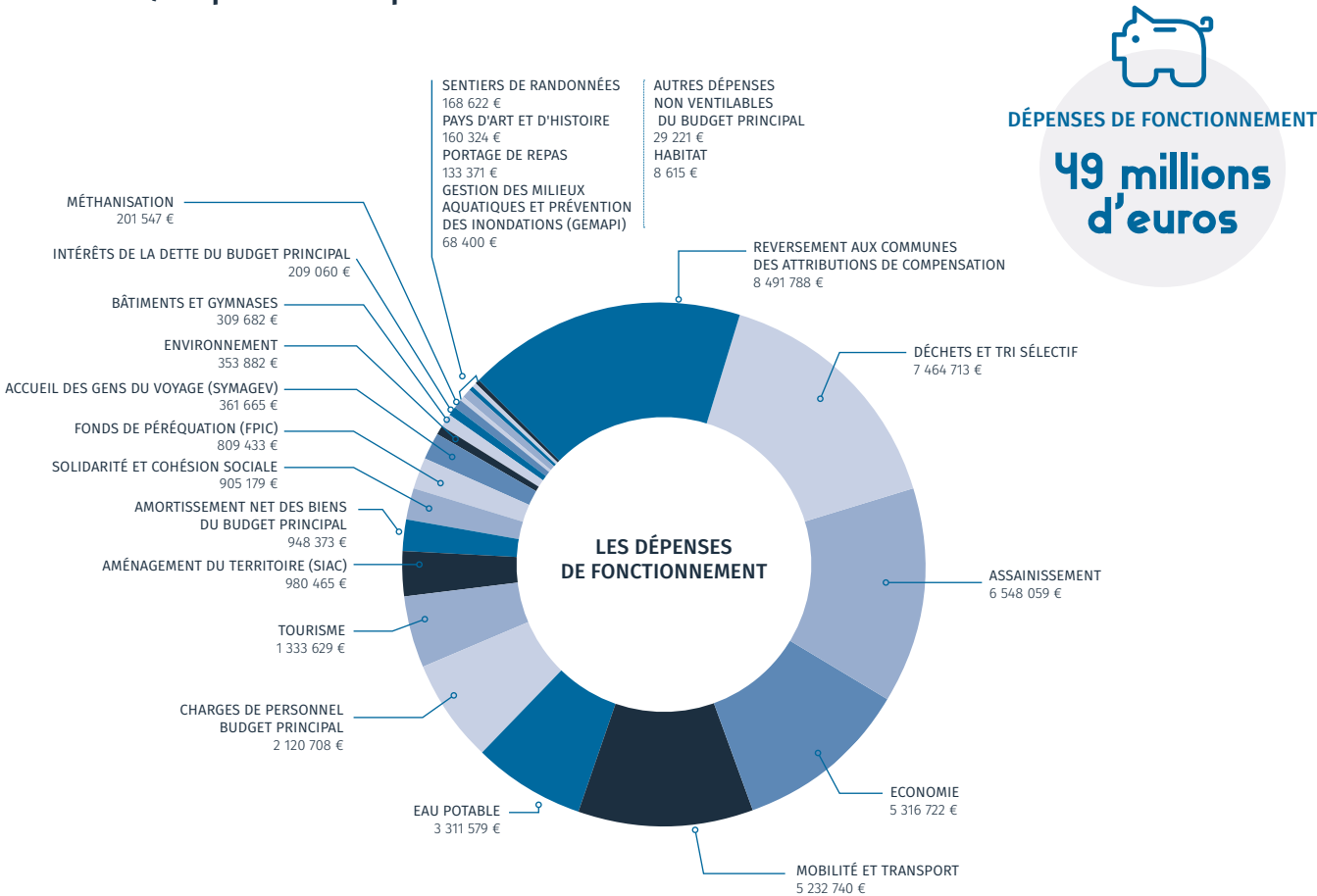
L'ÉLABORATION DU BUDGET RÉPOND À DES RÈGLES DÉFINIES PAR LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.



>> LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA CCPEVA

LES CHIFFRES PRÉSENTÉS COMPRENNENT LA TOTALITÉ DES BUDGETS DE LA CCPEVA, QUE CE SOIT LE BUDGET PRINCIPAL OU LES BUDGETS « ANNEXES » (PAR EXEMPLE ASSAINISSEMENT OU DÉCHETS).

FONCTIONNEMENT
Recettes / Dépenses 2021 par activité



Les principales caractéristiques du budget de fonctionnement 2021

L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION, PRINCIPALE DÉPENSE

La principale dépense de fonctionnement de la CCPEVA est le reversement aux communes d'une « attribution de compensation ». C'est-à-dire d'une part de la fiscalité professionnelle perçue ce qui permet de maintenir un niveau de ressources des communes suffisant pour continuer à exercer leurs missions propres.

UNE REPRÉSENTATION DU SERVICE EAU ET ENVIRONNEMENT

Près de 50% du budget de fonctionnement de la CCPEVA réservé aux actions concernant l'eau potable, l'assainissement, l'économie, la collecte et l'élimination des ordures ménagère et du tri.

* Toutes les activités font l'objet d'une présentation détaillée dans la suite du document.

UNE PART DE PLUS EN PLUS IMPORTANTE POUR LA MOBILITÉ

Plus de 10 % du budget de fonctionnement sont dédiés à la mobilité et au transport de voyageurs, avec le financement des lignes régulières de bus, les navettes touristiques mais également les navettes lacustres de la CGN sur le lac Léman. La CCPEVA a créé en 2018 l'office de tourisme Pays d'Évian Vallée d'Abondance (OTPEVA) dont elle assure le financement pour une part conséquente, que ce soit sous forme de subvention directe ou de reversement intégral de la taxe de séjour.

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE REPRÉSENTE PRESQUE 1 M€

Il se matérialise par la participation versée au syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais (SIAC) qui

assure ainsi le remboursement des annuités d'emprunts contractés pour la réalisation du contournement de Thonon-les-Bains, finance le déploiement de la fibre optique ainsi que des travaux du Léman Express (liaison ferroviaire vers Genève).

FONDS DE PÉRÉQUATION STABILISÉ

Le fonds de péréquation (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de notre intercommunalité pour la reverser à des territoires moins favorisés dans le cadre de la solidarité nationale. Après une augmentation continue depuis 2012, ce fonds est en stabilisation à présent et représente 2,4 % du total des dépenses de fonctionnement de la CCPEVA en 2021.

Les principales sources de financement

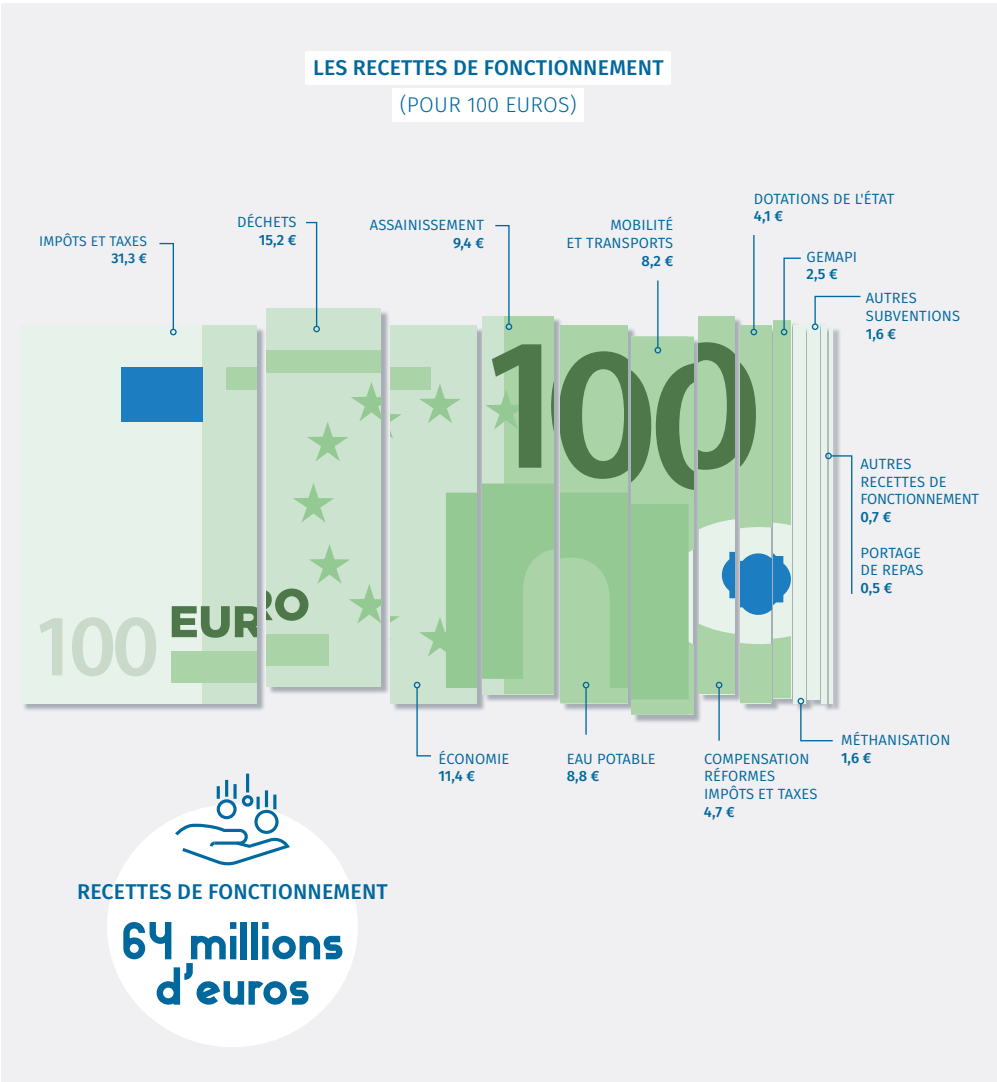
La principale source de financement de la CCPEVA réside dans la fiscalité : la taxe d'habitation, la taxe foncière, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la Cotisation Foncière des entreprises.

Depuis 2018, la CCPEVA perçoit la taxe GEMAPI dédiée aux travaux de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (plus de 500 000€) ainsi que le versement transport en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité. La Région AuRA lui verse aussi une compensation pour cette compétence.

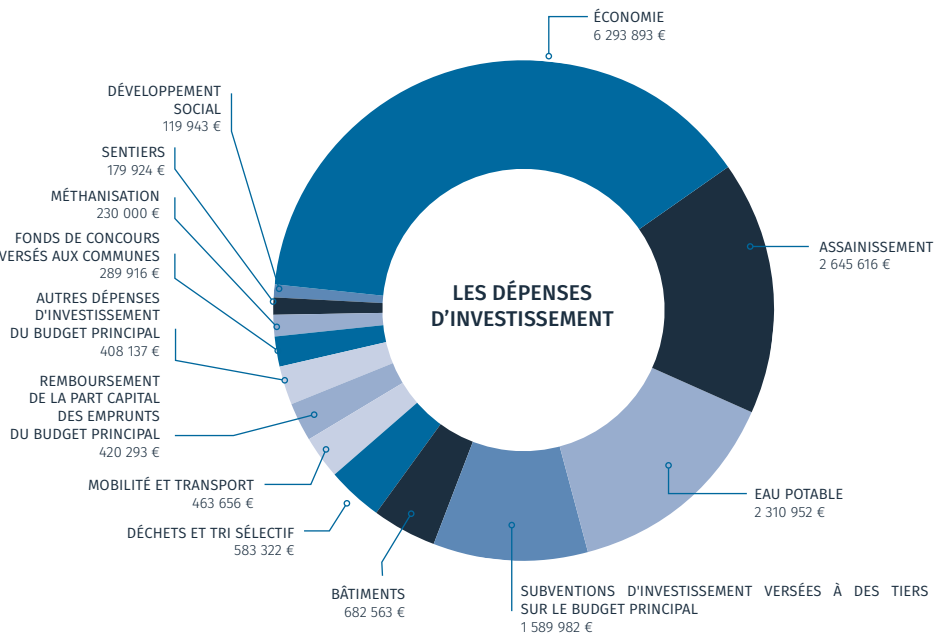
Enfin, elle reverse intégralement à l'office de tourisme Pays d'Évian Vallée d'Abondance (OT-PEVA) la taxe de séjour perçue.

La CCPEVA perçoit des redevances spécifiques versées par ses usagers pour certains de ses services : assainissement, portage de repas, transport, etc.

Par ailleurs, la CCPEVA perçoit des produits pour la reprise des matériaux issus du tri dans le cadre de la collecte des déchets.



INVESTISSEMENT
Recettes / Dépenses 2021 par activité

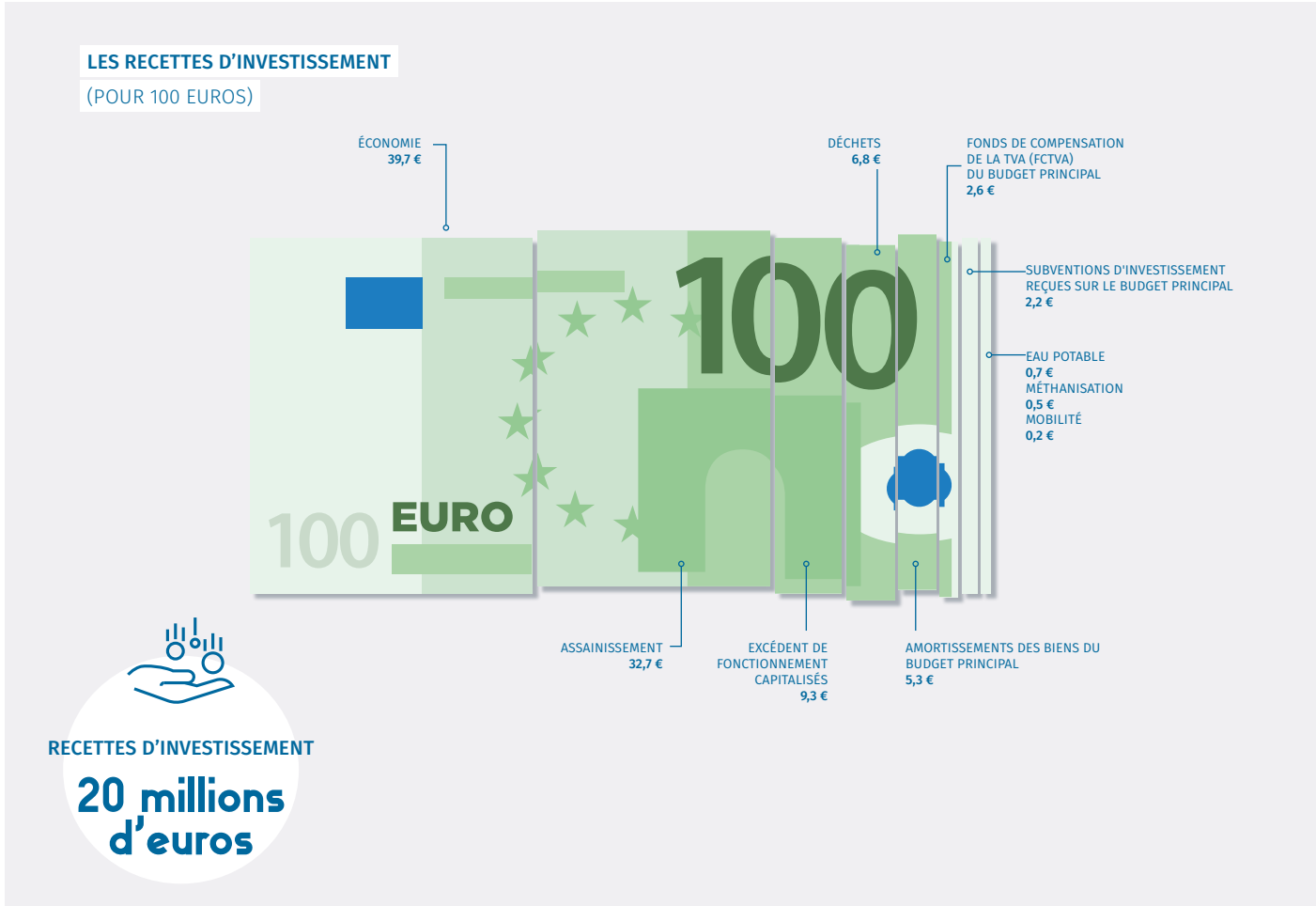


+ de 30%
des dépenses d'investissement concernent le renouvellement ou l'extension de conduites d'eaux usées et d'eaux potables.

Les autres domaines d'investissement :

- Zone d'activité économique (lire page 19)
- Aménagement des sentiers de randonnée (lire page 45)
- Travaux sur les cours d'eaux et milieux aquatiques (taxe GEMAPI)
- Travaux sur les bâtiments publics, poursuivis en 2022





Recette d'investissement : emprunt modéré

Les excédents reportés ou capitalisés permettent à la communauté de communes d'épargner pour financer les investissements futurs et ce en limitant le recours à l'emprunt. Ce dernier reste modéré. La CCPEVA reçoit des subventions pour ses projets d'investissement et récupère la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) par le biais du fonds de compensation de la TVA. Une partie importante de l'investissement est financée par des crédits de fonctionnement transférés en investissement par le biais notamment de l'amortissement des biens.

Un endettement raisonnable

La CCPEVA est endettée de manière très raisonnable puisqu'elle dispose d'un ratio de désendettement de 6 ans au 31 décembre 2021. On considère que jusqu'à 12 ans, l'endettement est acceptable. Le capital restant dû a augmenté de 11 millions d'euros entre 2020 et 2021 en raison du transfert des emprunts des communes dans le cadre de la prise de compétence eau potable au 1^{er} janvier 2021.



CAPITAL RESTANT DÛ

33 millions d'€

contre 22 M€ en 2020



- Abondance
- Bernex
- Bonnevaux
- Champanges
- Châtel
- Chevenoz
- Évian-les-Bains
- Féternes
- La Chapelle d'Abondance
- Larringes
- Lugrin
- Marin
- Maxilly-sur-Léman
- Meillerie
- Neuvecelle
- Novel
- Publier
- Saint-Gingolph
- Saint-Paul-en-Chablais
- Thollon-les-Mémises
- Vacheresse
- Vinzier



NOUS CONTACTER

851 avenue des Rives du Léman - CS 10084
74500 Publier
Tél. 04 58 57 03 00